

## Nouvelles recherches sur les forges de Martigné-Ferchaud et de sa région, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : naissance d'une bourgeoisie locale

Nous ne reviendrons pas sur les conditions de création de l'établissement de Martigné, en Ille-et-Vilaine, nous les avons évoquées par ailleurs (1). Notre propos est ici de démontrer comment a pu s'effectuer pour cette usine la transition à l'époque révolutionnaire dès lors que les propriétaires émigrèrent et que la Nation devint détentrice de leur quote-part. Disons dès maintenant que le changement se fit sans heurt notable et que le bon fonctionnement tant de la forge de Martigné que de celles des alentours fut assuré grâce à un groupe social qui s'était lentement constitué sous l'ancienne période et qui sut au moment opportun saisir l'occasion qu'était la vente des biens nationaux. Meyer a fort bien mis en évidence le rôle que joua l'établissement de Moidson-la-Rivière, en Loire-Atlantique, dans l'approvisionnement en gueuses de fontes et fournitures militaires destinées à l'équipement de la marine (2). Il s'agissait dans ce cas d'une politique d'ensemble, rationalisée au possible. Cette attitude fut-elle appliquée à Martigné ? Il apparaît que non et les raisons de cette différence se trouvent en effet dans la nature et la composition même de ces usines qui différaient en de nombreux points d'avec leurs voisines. Avec la Révolution, de nouveaux hommes vont apparaître mais aussi de nouvelles structures. A la région ou à l'affermage qui étaient les deux modes d'exploitation en vigueur

---

(1) BRETON (Yves). *Le pays de Martigné-Ferchaud. Thourie, Eancé, Fercé, Coesmes, Chelun, paroisses de Haute-Bretagne*. 1985, chez l'auteur.

(2) MEYER (Jean). « Les forges de la région de Châteaubriant à l'époque révolutionnaire (1789-1801) » dans *Annales de Bretagne*, 1958, pp. 361-394.

sous l'Ancien Régime vont succéder les sociétés à participation, elles-mêmes détentrices de parts dans d'autres sociétés. Les intermédiaires vont se faire plus nombreux, des correspondants vont s'installer de plus en plus loin, des places financières vont s'ériger lentement, annonçant par là même la naissance d'une véritable bourgeoisie d'affaires. Mais déjà depuis longtemps la sidérurgie de cette région portait en elle les germes qui allaient causer sa perte, et lorsque les fers d'origine étrangère commencèrent à affluer sur le marché français, puis les établissements fonctionnant au charbon de terre à se développer dans d'autres provinces, la sidérurgie bretonne ne put que s'incliner.

La forge de Martigné doit son origine à la famille Saget de la Jonchère, dont l'ancêtre René fut désigné vers 1670 par le prince de Condé pour lui construire une usine à Moisdon. Par la suite et avec beaucoup de facilités de la part du prince, Saget se mit à son compte et construisit les installations de Martigné qui restèrent en indivision entre ces héritiers. C'était la situation qui se présentait jusqu'en 1791. Un tiers appartenait à Chrstian Saget de La Jonchère, un tiers à sa nièce Renée-Modeste de Goyon de Vaudurant (1751-1811), épouse de Claude-François-Jean-Baptiste-Donatien, marquis de Sesmaisons (1749-1803) et l'autre tiers aux trois héritiers Colin de la Biochaye : Christian-Marie Colin de la Biochaye (1750-1813), artiste-peintre, chargé par les autorités de procéder à l'inventaire des œuvres du président de Robien, Pierre-Marie et Adélaïde-Bathilde, comtesse de Goulaine (3). Les installations ainsi que leurs annexes sont gérées par les propriétaires et plus précisément par Christian Saget qui demeure à proximité des fourneaux. Un directeur et trois commis sont nommés, rémunérés au fixe et rendent leurs comptes annuellement.

Quelques années auparavant, en 1778 puis en 1784, les sieurs Leclerc du Flécheray et du Vaumorin, fermiers des usines de Pouancé et de Roche en Chelun, avaient vainement tenté de prendre en gérance les installations de Martigné (4). En 1785, Malherbe fils, fermier de la Hunaudière en Sion-les-Mines, était également intéressé. Saget et ses associés en profitèrent alors pour faire monter les offres. Ne déclare-t-il pas en septembre 1785, s'adressant aux Leclerc : « Le fermier de la Hunaudière m'est venu

(3) BRETON (Yves). « Une famille de maîtres de forges : les Saget de la Jonchère » dans *Bulletins et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome LXXXIII, 1986, pp. 131-168.

(3 bis) Timpe : pièce de fer ou de fonte soutenant la maçonnerie du fourneau du côté où se fait la coulée (Encyclopédie).

(3 ter) Verme : fond de four d'affinerie.

(4) Arch. dép. de la Sarthe. Fonds Julien Chappée 6 J 66.

plusieurs fois demander nos forges à affermer. Je ne les luy fait point à moins de 12 000 livres l'an et il a prétendu que je vous les avais laissées à 10 000... ».

#### *La mise en place des hommes*

Qu'il nous soit maintenant permis de présenter un des aspects du paysage humain qui constituait la région. Martigné appartenait depuis 1633 à la famille de Condé qui possédait également la puissante baronnie de Châteaubriant. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne dénombrait pas moins de sept justices sur la paroisse de Martigné sans compter la haute justice du prince ; encore faut-il y ajouter des fiefs enclavés dans la paroisse et relevant de justices voisines. Cet état de fait eut pour conséquence l'existence d'une classe sociale aisée gravitant autour des fonctions de sénéchal, procureur, notaire ou greffier (5). Cette population qui bénéficiait de revenus non négligeables faisait preuve d'une certaine culture et entretenait avec la noblesse locale des liens étroits qui allaient parfois se concrétiser par des mariages. C'est de cette frange de la population qu'émergeront des individus qui prendront le relais aux postes-clés de l'économie. « La base sociale de tout cet effort, c'est tout un milieu de grands et de petits bourgeois qui souvent avant la révolution avaient été au service de grandes familles nobiliaires et qui ont constitué l'épine dorsale de la Révolution dans l'ouest » (6). Il suffit pour s'en convaincre de suivre le cheminement de quelques familles établies autour des forges. D'origine souvent obscure ces personnages vont gravir un à un les échelons de la hiérarchie sociale, acquérir une expérience des affaires, acheter des terres que l'on retrouvera aux mains de leurs descendants, quand ceux-ci participeront aux sociétés de forges. Ces biens, une fois revendus, en y ajoutant les bénéfices réalisés sur les spéculations des biens nationaux, vont constituer leurs capitaux et leurs mises de fonds. Evoquons ces familles et examinons de quelle façon elles se sont imbriquées les unes dans les autres (6 bis).

#### *Les Langlé*

Ils possédaient des terres sur la paroisse de Martigné ainsi qu'à Fercé Thourie et Rougé. Julien Langé, sieur de la Chapelle, époux de Renée d'Outremer, reçut le 25 juillet 1648 ses lettres de provision de l'office de

---

(5) GIFFARD (André). *Les justices seigneuriales en Bretagne. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> (1661-1791)*. Paris, 1904.

(6) MEYER (Jean)... op. cit.

(6 bis) Les papiers de ces différentes familles sont d'ailleurs rassemblés aux Archives d'Ille-et-Vilaine dans le fonds Pinot du Petit-Bois, ces derniers héritèrent ainsi des archives.

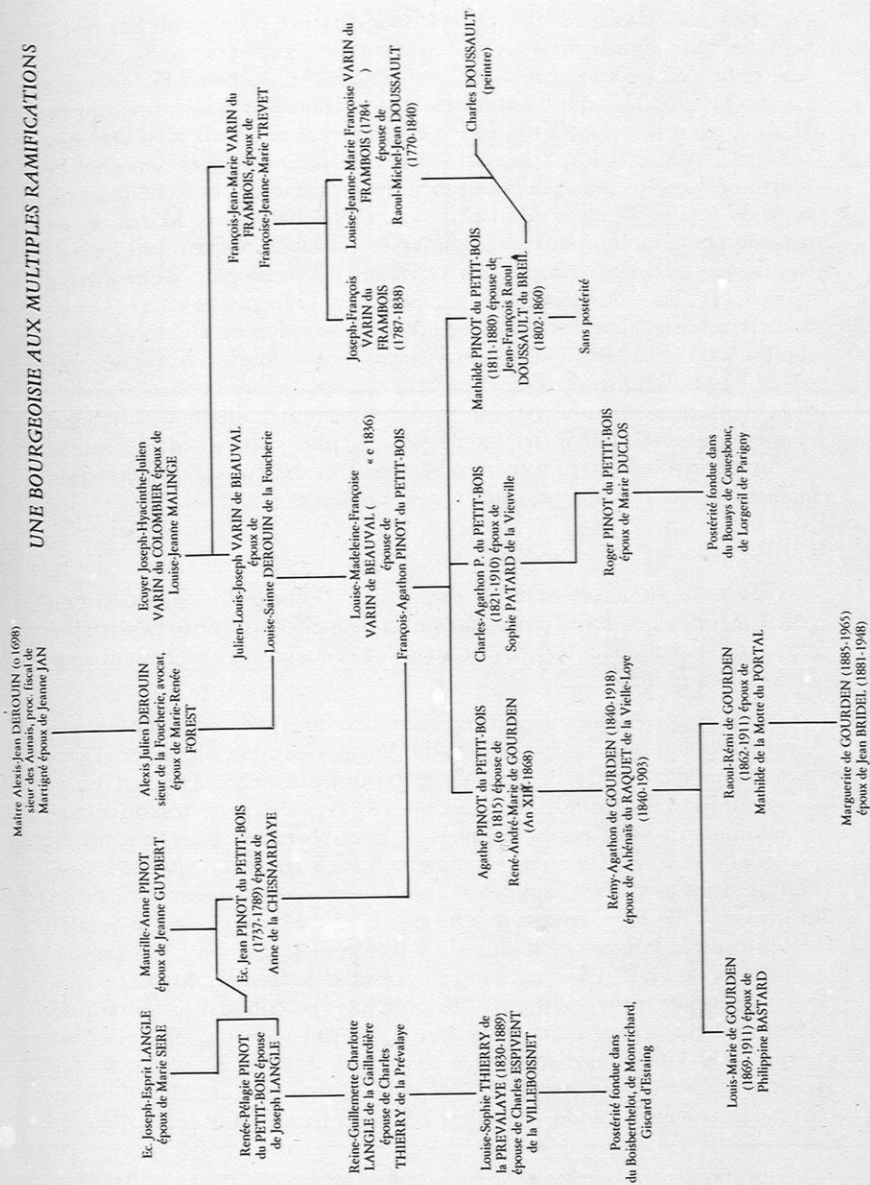
sénéchal et premier juge de la baronnie de Martigné (7). Les lettres furent signées de la main même de Charlotte de Montmorency, princesse de Condé. Il était propriétaire de la métairie de Langenussière. Sa sœur Rollande avait épousé Jean Gascher, écuyer, sieur du Val en Thourie (1621-1679). Le 17 mai 1672 eut lieu le partage de la succession de Louise Brénand, seconde femme et veuve d'Antoine Langlé, sieur de la Vieille Cour, leur père. La maison noble de la Briais en Fercé fut choisie par Renée Langlé, dame Chotard et ensuite vendue par contrat du 6 juin 1699 à écuyer François-Ambroise Massart. Il s'agissait d'une maison « avisagée à septentrion construite de massonnail et couverte d'ardoise consistante en une salle basse avec cheminée, grenier au dessus, cuisine au bout vers orient avec cheminée chambre haute et grenier et un petit escalier de bois en vis pour y conduire dans laquelle chambre il y a aussi cheminée et latrines tant à la chambre qu'au parambas de la ditte cuisine, cellier au bout occidental avec chambre et grenier, la ditte chambre tuillée et cy a pareillement cheminée et latrines à la corniche du costé vers septentrion, tourelle au costé vers midy de la ditte salle dans laquelle il y a un autre escalier de bois qui conduit à la ditte chambre, icelle tourelle ayant couronnement dans la superficie duquel est un pigeonnier ». Jean Langlé, fils de Julien ci-dessus, époux de Renée Le Pigeon fut aussi sénéchal, il décéda à Martigné le 16 juin 1696 à 37 ans (8). Sa veuve se remaria avec écuyer Charles Léziart, seigneur du Dézerseul (en Liffré), les enfants furent placés sous la tutelle de maître Julien Derouin sieur des Aunais (voir infra). L'aîné, Joseph-Esprit Langlé né le 23 mai 1695, conseiller, juge en la sénéchaussée et siège présidial de Rennes, épousa en octobre 1725 demoiselle Marie Séré (9). Il décéda en 1740, propriétaire du manoir de la Héraudière en Fercé. Son fils aîné Joseph-Augustin-Jean, écuyer sieur de la Gaillardière, capitaine au régiment provincial de Rennes, épousa le 1<sup>er</sup> mai 1770 demoiselle Reine-Pélagie Pinot, seigneur du Petit-Bois, fille de feu écuyer Maurille-Anne Pinot seigneur du Petit-Bois et de dame Jeanne-Perrine Guybert. La cérémonie se fit en présence de Julien-Pierre Lemélorel, sieur de la Haichois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux, et de Joseph Léziart du Dézerseul, ancien officier de cavalerie, chevalier du même ordre, tous les deux cousins germains du marié. Il habita la Héraudière et possédait à Martigné la métairie de la Jartière d'une superficie d'environ cinquante-quatre journaux.

(7) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine. 1 F 2009.

(8) *Anciens registre paroissiaux de Bretagne*, publiés par l'abbé Paul Paris-Jallobert (A.R.P.B.).

(9) FRAIN DE LA GAULAYRIE (Edouard). *Tableaux généalogiques. Notices et documents inédits de plusieurs familles établies à Vitré et paroisses environnantes*, Vitré, 1889, 3 vol.

UNE BOURGEOISIE AUX MULTIPLES RAMIFICATIONS



*Les Derouin*

Eux aussi choisirent la voie de la magistrature et de nombreux membres de cette lignée furent tantôt procureurs, greffiers, ou sénéchaux. Maître Julien Derouin, sieur des Aunais (1628-1693), épousa Bonaventure Corbin (1626-1671) qui lui apporta des terres en Martigné, au village du Haroul, et en Eancé en Yvai. Leur petit-fils, maître Alexis-Jean Derouin, sieur des Aunais occupa la charge de procureur fiscal et sénéchal de Martigné. De son épouse Perrine Jan, il eut dix enfants dont René-Joachim, né le 24 mai 1730, sieur de Blanchenoë, prêtre habitué de Martigné, ses revenus personnels lui suffisant pour vivre, (la bibliothèque municipale de Rennes conserve certains de ses ouvrages de théologie), René-Joseph, sénéchal et alloué de Martigné et Julien-Alexis-François, né en 1727, sieur de la Foucherie, avocat. Ce dernier épousa Marie-Renée Forest née le 14 septembre 1734 à Martigné et nommée par Jenane-Marie d'Andigné dame de la Chasse du Boispean. De ses parents son épouse hérita en 1763 du lieu de la Hamonnière estimé à 217 livres de rente annuel, ainsi que « la maison et métairie du Grand Buart, noble pour la plus grande partie » estimé 300 livres de revenu, le tout situé en Martigné. Le sieur de la Foucherie n'eut qu'une fille qui prit alliance dans la maison Varin.

*Les Varin*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette famille, originaire du Penthièvre, se subdivise en plusieurs branches dont l'aînée, dite de La Brunelière continua la postérité jusqu'au début de ce siècle. Elle portait « d'or au chevron d'azur accompagné de 3 étoiles de même 2.1 ».

Une branche cadette, séparée au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, aboutit aux Varin du Colombier, Joseph-Hyacinthe Varin, sieur du Colombier (1724-1800), lieutenant de la sénéchaussée de Rennes, puis subdélégué de l'intendance dans la même ville. Il fut inquiété en 1794 par les membres du comité révolutionnaire de Rennes, lesquels se transportèrent chez lui afin de procéder à la vérification de ses papiers. Il avait eu de son épouse Louise Malinge trois garçons et deux filles. L'aîné, Julien-Louis-Joseph Varin dit de Beauval (1750-1823) épousa le 4 février 1777 à Martigné Louise-Sainte-Derouin de la Foucherie. Il succéda à son père le 11 juin 1776 comme lieutenant général civil et criminel au présidial de Rennes. Membre de la cour supérieure provisoire en 1790 puis juge au tribunal du district de Rennes, il fut arrêté le 20 septembre 1793. On lui reprochait alors un rapport fait à la suite d'un voyage commandé à Paris. Sa bonne foi fut reconnue et se trouva élargie. Il décéda le 18 mai 1823 au Haut-Bois en Saint-Jacques de la Lande, conseiller à la cour d'appel de Rennes (10). Sa

(10) POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. *Terreurs et terroristes à Rennes. 1792-1793*, Mayenne, 1974.

filles Louise-Madeleine-Françoise épousa le chevalier François-Agathon Pinot du Petit-Bois (1742-1809), député d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée Législative, puis maréchal de camp, le propre neveu de Renée-Pélagie Pinot, citée plus haut.

Le frère cadet, Jean-François Varin du Colombier, né en 1758, dans le régiment de Penthièvre puis chassé par l'insurrection de son bataillon fut incarcéré en 1793 puis devint capitaine de gendarmerie en 1795. On le réforma pour royalisme et il s'engagea dans l'armée de la Préalaye (10 bis).

Le benjamin, François-Jean-Marie, né et baptisé le 27 mars 1761 en la paroisse Saint-Sauveur de Rennes, exerça la charge de receveur des domaines du roi et contrôleur des actes au bureau de Janzé. Il épousa dans cette dernière paroisse Jeanne-Marie Trévet, fille de noble maître Claude-Jean-Baptiste Trévet, avocat au Parlement, sénéchal de Brie et de Janzé et de Jeanne-Françoise Bourdon. Il deviendra député d'Ille-et-Vilaine au conseil des Cinq Cents en l'an VI, conservateur des hypothèques et juge au tribunal du district de la Guerche. Le préfet le proposera en germinal an IX pour le poste de conseiller général d'Ille-et-Vilaine mais sera repoussé par le premier consul (10 ter).

Varin Frambois aura un garçon, Joseph-François-Célestin (1787-1838), maître des forges de Martigné, après son père, et une fille Louise-Jeanne née en 1784 et qui sera la femme de Raoul-Michel-Jean Doussault, né au château de l'Espronnière en Princé le 29 septembre 1770, receveur de l'enregistrement au bureau de la Guerche. Le sieur Doussault mènera carrière dans l'armée et en ressortira capitaine d'infanterie. Membre du collège électoral d'Ille-et-Vilaine, il sera créé chevalier héréditaire par lettres parentes du 22 juin 1816 (11). Il aura deux fils : l'un, Charles, sera réputé au XIX<sup>e</sup> siècle comme artiste-peintre, l'autre, Jean-François Doussault du Breil (1802-1960), épousera dame Mathilde Pinot du Petit-Bois. La branche cadette des Varin portait : « de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes et en pointe d'un fer de pique la pointe en haut, le tout d'argent ».

### *Les Jambin*

C'est dans la région de Fougères qu'il faut chercher l'origine de cette maison. René-François Jambin naquit en 1765 dans la paroisse de Luitré,

(10 bis) Charles de CALAN. *Notes sur quelques émigrés et royalistes bretons*, dans Association Bretonne, 1935, pp. 1-25.

(10 ter) Dr ROBINET. *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*. Paris.

(11) RÉVÉREND (vicomte A.). *Titres et confirmations de titres. 1830-1908. Les familles titrées et anoblies au XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1909.

d'écuyer René Jambin sieur des Rochers et de Etiennette Gérard, et petits-fils de Sébastien Jambin, lieutenant du roi et miseur de la communauté de ville de Fougères. Il épousa Adélaïde-Perrine Gazon, fille de Julien-Marie Gazon, sieur des Rivières, habitant Cesson, près Rennes, en 1773 et de Jacqueline-Françoise Jaque de la Bézardais, et en eut une fille prénommée Amélie-Louise-Etiennette.

Si l'énumération de tous ces individus peut paraître fastidieuse, elle n'en demeure pas moins nécessaire car elle nous permet de lever le voile sur les origines sociales de tous ces futurs partenaires. Les Jambin étaient selon toute vraisemblance de noblesse très récente, de même que les Varin ou les Langlé. Les Doussault quant à eux seront anoblis ultérieurement sous la Restauration, de même que les Hochedé de la Guémerais qui auront la tutelle d'héritiers Colin de la Biochaye. La jeune Amélie Jambin héritera de la part de son père et épousera vers 1820 René Fresneau lequel était issu d'une « famille de haute bourgeoisie très honorablement connue en Bretagne » (12), anoblie au XVIII<sup>e</sup>, grâce aux nombreuses charges qu'elle occupa. René Fresneau né le 30 mai 1789 au Mans, membre du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, membre de la garde d'honneur de la Légion d'Honneur, chevalier du même ordre, sera successivement nommé sous-préfet de Redon, préfet de Cambrai, Ajaccio puis Arras.

Certains auteurs ont longtemps épilogué sur le rôle de la franc-maçonnerie tout au long de la période révolutionnaire. Il paraît aujourd'hui probable qu'elle n'eut aucune responsabilité directe et ne fut l'auteur d'aucun complot ou manipulation. Mais malgré tout il faut bien admettre que nombre de personnages influents de cette époque appartenaient à la franc-maçonnerie. Renne abritait dans ses murs « La Parfaite Union », dépendant du Grand-Orient. On retrouve dans les archives de cette loge des noms que nous venons de rencontrer. Varin du Frambois père en fut le maître en 1805, son frère Varin Beauval fut initié en 1773. Figurent également René-François Jambin (fondateur de 1797), Raoul Doussault et son fils Jean-François, mais aussi Fidèle Dufresne, greffier en chef du tribunal de commerce que l'on rencontrera par la suite et quelques anciens nobles comme Hay de Bonteville ou encore Huchet de la Bédoyère (13).

#### *Juin 1791 : un tournant décisif*

Le 24 juin 1791 le Boisfeillet, manoir de famille des Saget de la Jonchère et qui plus est, se trouvant à quelques dizaines de mètres des

(12) CHAIX D'EST ANGE (Gustave). *Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*. 20 vol. 1903-1927.

(13) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 28 J 63.



installations de la forge est la proie des flammes après avoir été pillé et saccagé. Les jours suivants, les gardes nationales de la région se rejettent mutuellement la responsabilité de cet acte. La vente des biens nationaux d'ancienne origine avait débuté au printemps et déjà l'on commençait à se ruier sur les biens mis aux enchères. Peut-être avait-on déjà songé à s'accaparer des biens Saget, un des plus beaux patrimoines fonciers de la région. Il est néanmoins certain que tous les acheteurs appartiennent à la bourgeoisie et à la petite noblesse, celle dont nous avons esquissé un rapide tableau. Par contre, aucun acheteur n'appartient à la paysannerie et il faut y voir une des causes de la contre-révolution dans l'ouest. Julien Varin de Beauval n'acquiert pas moins de cinq métairies et quelques closeries auparavant propriétés de la collégiale de Champeaux (14). Il les revendra en 1810 réalisant une plus-value non négligeable. Son cousin François Varin du Frambois ne demeura pas en reste : une ferme (l'Épinerie) en Chelun, la métairie de La Gouesberie en Martigné. Les autres acheteurs sont : notaires (Jean-François Chasles, futur juge de paix), receveur de l'enregistrement (Ollivier de la Haye), directeur de la poste (le citoyen Coursier), avocat (Joseph Le Sire de Moisson, secrétaire du conventionnel Méaulle en 1793), c'est à peine si l'on note la présence d'un sabotier. La métairie de la Chouanière à Jambin, celle de la Pillardière à Jean-Baptiste Lerouge, caissier aux forges... les exemples sont multiples et déjà apparaissent au grand jour des personnages restés jusqu'ici dans l'ombre et ne demandant qu'à faire leurs preuves. Cette occasion leur sera donnée par le départ précipité des Saget à la fin de juin 1791. Certains auteurs ont longtemps épilogué sur l'attachement et la fidélité des ouvriers des forges à leur seigneur et maître, décrivant une noblesse bretonne des plus paternalistes. Le tableau est peut-être moins idyllique. Dès le 27 juin Lerouge adresse un courrier à Pierre Garnier, sieur de la Jarsais, maire du bourg, voisin de Retiers et son futur associé dans les forges :

« Monsieur,

J'ai l'honneur de m'acquitter en l'absence de M. de la Rivière de la promesse qu'il vous a faite de l'entier assentiment de tous les forgerons et autres ouvriers composant la forge à la Constitution, qu'ils y adhèrent d'Esprit et de Cœur ainsi que vous le pourrez voir par les signatures au bas de la présente, après leur avoir observé de se conduire en tout et partout de manière à ne les pas faire soupçonner de manquer à leur serment. Ce qu'ils promettent et jurent et me joignant à eux nous jurons d'être fidèles à la Nation, à la loi, et au Roi et de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution décrétée par l'assemblée nationale et sanctionnée par le roi ».

(14) Arch. Ille-et-Vilaine 3 Q 347.

Suivent les noms de tous les ouvriers et commis de l'usine, soit 36 noms et plus loin :

« J'oserais vous prier de vouloir bien vous donner la peine de faire publier dans votre paroisse que ceux qui ont emporté des effets du logis de M. de la Jonchère vous les remettent. Vous obligerez bien sensiblement celui qui a l'honneur d'être, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur. Lerouge ».

Les Rocher, auxquels il est fait allusion dans cette missive, ont compté nombre des leurs au service des forges de la région. René-Jean-Marie, sieur de la Rivière (ci-dessus), époux de Marie Bescher, avait pris la suite à la direction de Martigné de René Rocher, sieur de la Resnais (probablement son oncle) décédé le 7 février 1789, lequel avait aussi succédé à son frère Joseph-Jean-Rocher, sieur du Pavillon, époux de Marie-Anne Jousselin (des Jousselin, intendants des Condé à Châteaubriant).

Augustin Rocher, fils de René sieur de la Resnais, sera massacré par les chouans le 13 août 1794 dans la forêt Pavée alors qu'il était employé aux forges de Moisson. De sensibilité républicaine, ils étaient apparentés à Sophie Trébuchet, la mère de Victor Hugo. Eux aussi vont enchérir pour acheter quelques biens : sainte Dupont veuve La Resnais se porte acquéreur le 19 brumaire an IV de la métairie de la Galandière provenant de l'émigration de Condé, puis le 4 août 1796, de la ferme de la Landais à Guy Gardin du Boisdulliers. Les Rocher de la Resnais vont se fondre au siècle suivant dans les familles Rabot et Rabuan de l'Echange.

La lettre que nous avons publié plus haut constitue en fait un acte de quasi allégeance aux autorités voisines de Retiers. Mais Lerouge s'engage un peu trop rapidement car certains ouvriers comme Julien Peltier, marteleur, changeront assez vite de comportement. Ce dernier sera incarcéré à Rennes en décembre 1793 « pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires ».

Après l'incendie de deux châteaux à Martigné, la noblesse, locale émigra ou tout au moins se retire dans des contrées moins dangereuses, les grandes agglomérations pouvant alors constituer un abri relatif quand elles assuraient l'anonymat, nous en donnerons un exemple plus loin. D'autres préférèrent s'engager dans une voie plus active et entrer dans la lutte armée, se mettant au service de l'armée de Condé. Dans un cas comme dans l'autre, leurs biens furent mis sous séquestre et parfois vendus. L'entrée de la Nation dans le groupe des propriétaires des forges fut la conséquence du départ de la comtesse de Sesmaisons au cours de l'année 1792. Son tiers fut alors, mis sous la tutelle des Domaines. C'est enfin Charles-Christian Saget, né en 1769, qui s'exile. Il est sous-lieutenant au régiment de Condé-Infanterie et en vertu de la loi du 17 frimaire an II son départ entraîna la confiscation de sa part ainsi que celle de sa sœur Modeste, née en 1776, et

épouse de Louis d'Andigné de Mayneuf, conseiller au parlement et futur député de Maine-et-Loire sous la Restauration (15). Le citoyen Jean-Baptiste Lerouge alors caissier aux forges depuis 1790 fut nommé directeur le 31 mai 1792 pour entrer en fonction dès le jour suivant. Il exercera cet emploi jusqu'au premier messidor an IV (19 juin 1796). Rocher, son prédécesseur rendit des comptes sur lesquels nous allons nous appuyer pour apprécier l'état dans lequel se trouvait l'usine à cette époque. Grâce à l'obligeance d'une personne qui a bien voulu nous confier ces papiers d'origine familiale, nous allons en livrer la teneur qui suit.

#### *La rendue de Rocher*

Les documents, ou tout au moins ce qui est parvenu jusqu'à nous se présentent sous la forme d'un bilan d'exploitation prenant en compte d'une part ce que doit la forge au 31 mai 1792, et d'autre part les crédits et avances faits aux marchands de fer en gros et en détail, ainsi que les états des stocks c'est-à-dire une évaluation des produits existants dans les différentes halles (fontes, fers, charbons de bois, minerais et castines). Un second document fait état des dépenses et recettes pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai, et du bénéfice correspondant.

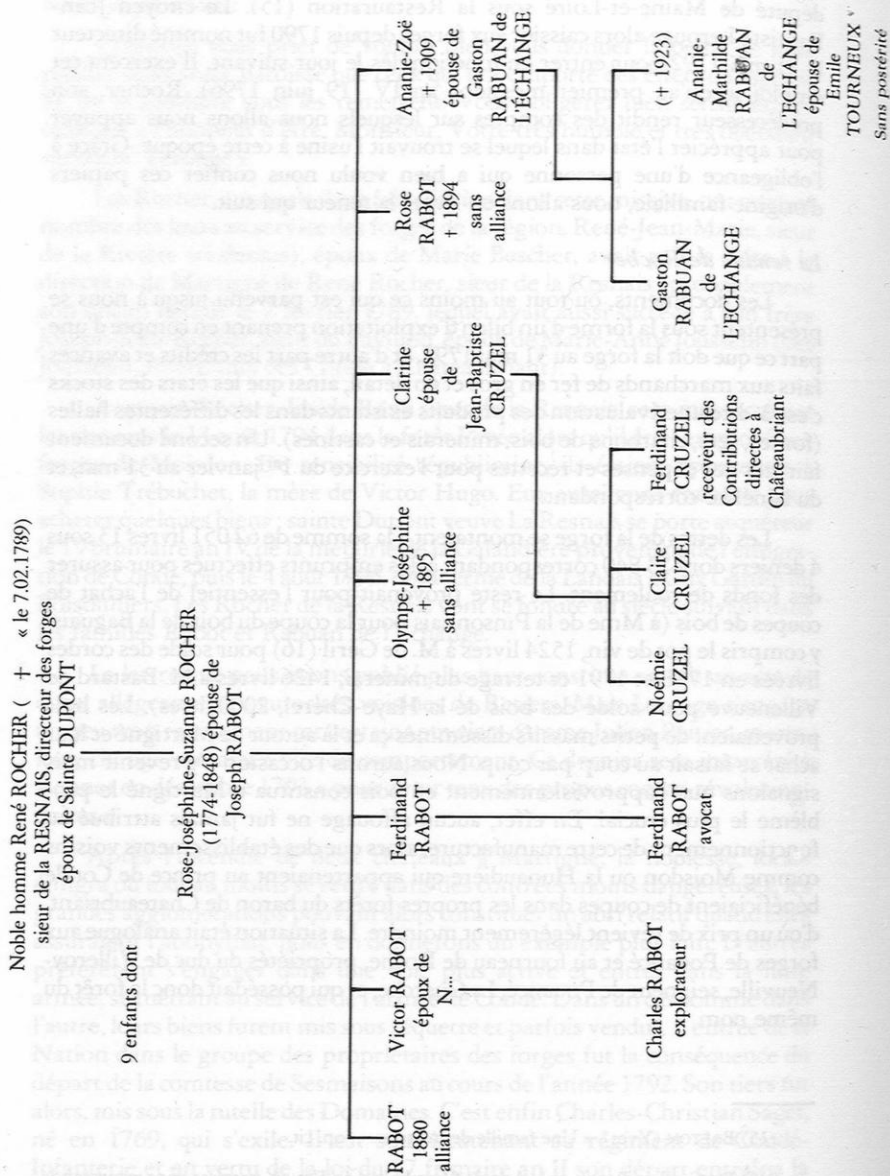
Les dettes de la forge se montaient à la somme de 62 051 livres 13 sous 4 deniers dont 53 840 correspondant à des emprunts effectués pour assurer des fonds de roulement. Le reste provenait pour l'essentiel de l'achat de coupes de bois (à Mme de la Pinsonnais pour la coupe du bois de la Baguais, y compris le pot de vin, 1524 livres à M. de Gêril (16) pour solde des cordes livrées en 1788 et 1791 et terrage du minerai, 1426 livres à M. Bastard de Villeneuve pour solde des bois de la Haye-Chérel, 2000 litres). Les bois provenaient de petits massifs disséminés çà et là autour de Martigné et leur achat se faisait au coup par coup. Nous aurons l'occasion d'y revenir mais signalons que l'approvisionnement en bois constitua à Martigné le problème le plus crucial. En effet, aucun affouage ne fut jamais attribué au fonctionnement de cette manufacture, alors que des établissements voisins comme Moisdon ou la Hunaudière qui appartenaient au prince de Condé bénéficiaient de coupes dans les propres forêts du baron de Chateaubriant, d'où un prix de revient légèrement moindre. La situation était analogue aux forges de Pouancé et au fourneau de Roche, propriétés du duc de Villeroy-Neuville, seigneur de Pouancé, La Guerche, et qui possédait donc la forêt du même nom.

---

(15) BRETON (Yves). « Une famille de maîtres... ». op. cit.

(16) De Gêril du Papeu, châtelain de Chamballan en Rougé, paroisse dont provenait la plus grande partie des minerais exploités dans la région de Chateaubriant.

## FILIATIONS ROCHER-RABOT-RABUAN



En ce qui concerne les crédits devant revenir à la forge ils étaient l'œuvre de marchands en gros (Chartier et Jollivet de Rennes, Georgeault de Vitré, Louin de la Noe, de La Guerche, Barbier de Janzé) et du commissaire à Nantes, le sieur Rousseau, pour 69 704 livres 6 sous 6 deniers. Divers petits marchands avaient un compte ouvert pour 13 996 livres 12 sous. L'ensemble des acheteurs était concentré dans le sud de l'actuel département d'Ille-et-Vilaine.

Quelques articles liés aux biens-fonds annexés à la forge (étangs et pêches) ainsi que des avances assurent 1910 livres 1 sou de supplément.

Les états matières indiquent « 24 ateliers où il existe 3279 cordes de bois bûchés, dressés en fourneau et prêts à charbonner » pour une valeur de..... 18 000 1

— du bois abattu resté sur différents lieux et non charroyé, merrains lattes ..... 4 668 1

— 86 manches ou ressorts de marteau à la forge ... 1 000 1

— Bois débités et non débités rendus à la forge .... 2 900 1

— Pierres d'ouvrages ..... 2 572 1

— Minerai de Rougé, environ 2000 pipes ..... 8 000 1

— 450 cordes de bois pour la fonderie ..... 4 100 1

— environ 400 pipes de castine ..... 1 800 1

— en grands et menus charbons, 5000 sacs ..... 12 000 1

— Produits d'entretien  
(paille, foin, goudon, graisse...) ..... 742 1

— 20 000 ardoises ..... 220 1

— deux chevaux et leur équipement,  
une charrette et un tombereau ..... 950 1

#### *Produits finis*

— 101 gueuses de fonte pesant chacune 2 000 livres valant la somme de..... 16 160 1

— environ 30 milliers de livres de vieille fonte (enclumes, marteaux, boulets, canons ..... 1 500 1

— 189 333 livres de fer ..... 38 000 1

Total de l'actif ..... 198 415 1 3 s 3 d

L'analyse de ce bilan indique tout d'abord un trop fort endettement de la forge pour subvenir à ses besoins courants. Elle ne dispose pas de liquidités, les assignats sont déjà refusés. « M. de Gêril et Mme de la

Pinonnais n'ayant voulu des assignats, j'ai promis de payer en écus». La raison aurait voulu que l'on réinvestisse au moins une partie du bénéfice afin d'augmenter le capital. La chose était possible car, on va le voir, le bénéfice dégagé pour les premiers mois de 1792 était amplement suffisant. Pour la période concernée il s'est vendu 465 187 livres, poids de forge (c'est-à-dire 227 476, 44 kg), à différents prix, soit une rentrée d'argent de 88 392 livres 1 sou 3 deniers. Comme au produit de cette vente est joint le revenu des fermages des moulins, des recettes extraordinaires, la vente de fontes, il n'est pas possible de connaître le prix du millier de fers. Quant aux dépenses elles s'élèvent à 43 023 livres 1 sou 7 deniers pour 5 mois (alors qu'en 1753 d'après la déclaration du vingtième, elles n'étaient que de 41 527 livres), il en résulte donc un bénéfice de 45 369 livres (2472 en 1753). Toutefois les dépenses globales n'offrent pas une base de comparaison fiable, car l'on peut « tomber » sur une année où l'on achète du bois de provision pour deux ou trois ans. Par contre, une chose est sûre, c'est que les propriétaires ont davantage vendu de fers après les événements tragiques de juin 1791 : 465 000 livres en 5 mois contre 400 000 pour l'année 1753. Ont-ils cédé à la panique, voulant rassembler le maximum de numéraire ? C'est probable.

#### *La régie de Jean-Baptiste Lerouge*

Les installations dont il prit la direction comprenaient en ateliers un haut fourneau, deux affineries, une chaufferie et une fenderie. De plus, il avait la charge d'installations dépendant de l'usine à savoir :

— les moulins à eau et à vent de la forte d'un revenu annuel de	15001
— le moulin à eau du Coudray en aval sur le Semnon .....	8001
— une prairie où paccageaient les chevaux de la forge .....	1001
— un bois de taille près l'étang de la Blisière en Juigné .....	5001
— les étangs de la forge en Martigné, et de Juigné .....	5501
Total .....	35501

A la fin de sa régie Lerouge rendit ses comptes qu'il divisa en cinq exercices : le premier du 1<sup>er</sup> juin 1792 au 31 décembre 1792, le deuxième du premier janvier 1793 au 31 décembre, le troisième du 1<sup>er</sup> nivôse an II au 5<sup>e</sup> jour complémentaire, le quatrième du 1<sup>er</sup> vendémiaire an III au 5<sup>e</sup> jour complémentaire et enfin le dernier du 1<sup>er</sup> vendémiaire an IV au 1<sup>er</sup> messidor an IV (19 juin 1796). Ses comptes donnent le montant des productions de fonte et fer ainsi que les arrivages de matières premières. Nous allons pouvoir en tirer des estimations concernant le rendement du fourneau et obtenir les consommations unitaires et les comparer avec celles d'autres établissements voisins.

Les calculs ne peuvent être établis qu'en moyenne sur ces cinq années car les matières reçues à une époque déterminée ne furent pas nécessaire-

ment exploitées la même année. Il en est de même pour la production de fer qui n'est pas forcément liée à la fonte fabriquée durant le même exercice. La production de fonte se monte sur l'ensemble des cinq années à 1 302 402 livres, le fourneau n'ayant fonctionné qu'en 1792 (416 542 livres) et 1794 (885 860 livres). Ils sont restés éteints les autres années et il s'agit là certainement de l'une des conséquences des troubles qui agitaient la province à l'époque et empêchaient l'approvisionnement en minerai. Il faudra également tenir compte des états matières à l'entrée du citoyen Lerouge et lors de sa sortie.

Le 4 brumaire an III (25 octobre 1794) Lerouge répondait à une demande des administrateurs du département lui demandant de fournir conjointement avec l'usine de Paimpont 30 milliers de livres de fer « propre au labourage et pour le besoin des cultivateurs ». Il répondit que cela lui était impossible, qu'il n'y avait pas encore d'eau dans l'étang, que de plus, il manquait de provisions » éprouvant à cet égard des entraves tant à cause de l'infâme guerre des chouans que par le défaut de bois, défaut qui ne devrait point exister vue la quantité de bois qui se trouve dans le district de La Guerche... Je ne puis cependant lui donner d'activité qu'autant que j'aurais des moyens, vous observant que sous les ci-devant propriétaires, elle n'avait aucune partie de bois qui lui soit affectée » (17).

La fonte est le résultat d'une fusion des 2000 pipes de minerai reçues à l'entrée de la régie (à 750 kg la pipe), de 2420 reçues pendant la gestion desquelles il faut en distraire 1437 remises lors du procès verbal de rendue le 1<sup>er</sup> messidor an IV. D'où il ressort que 2983 pipes soit 2237 tonnes métriques de minerai ont donné 636,8 tonnes de fonte soit un rendement de 28,46 %, que encore 2,29 pipes par millier de fonte coulée. Pour comparaison, à Moisdon, le rendement est légèrement meilleur avec 2 pipes par millier de fonte. Le minerai avait sensiblement les mêmes origines, celui traité à Martigné était extrait des minières de Rougé, Chambellan et la Boullaye. La différence avec les chiffres de Moisdon s'expliquent par des installations moins vétustes à Moisdon.

Pour la transformation de la fonte en fer on estime que une unité de fer provient de 1,5 unité de fonte. Examinons ce qu'il en fut à Martigné. A la fabrication de 1 302 402 livres de fonte s'ajoutent 100 gueuses, des vieilles fontes et de vieux marteaux laissés par Rocher. Au total, Lerouge a pu disposer de 1 534 402 livres de fonte sur lesquelles il en a vendu 291 503. Du reste, 1 242 899 livres ont servi à la fourniture de fer que nous allons analyser. De 1792 à 1796 elle n'a cessé de décroître passant de 219 450 livres

(17) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. 10 S 12.

à 54 450 pour un total de 831 117 livres ou dans nos mesures actuelles 406,41 tonnes, ce qui donne un rapport de 1,49, tout à fait en concordance avec ce que nous annonçons plus haut.

La castine était un adjuvant calvaire que l'on ajoutait dans le haut-fourneau afin d'améliorer la fusion et sa consommation était liée à la plus ou moins grande fusibilité du minerai. Il s'en consuma 602 Pipes soit 0,46 pipe par millier de fonte coulée. Cette consommation était de 0,39 en 1753. La raréfaction de bons minerais peut expliquer que l'on ait dû pallier ce défaut par une plus grande proportion de castine à l'intérieur du fourneau. La pipe pesait environ 400 livres, et avec une densité de 1,5, cela donne une charge de 276 kg par millier de fonte.

Pour les charbons, il en fut fabriqué 47 950 sacs à partir de 12 962 cordes ; on en acheta 456 tout faits. Si l'on y ajoute les 4500 de départ, en tenant compte des 2 029 rendus cela fait un total de 50 777 sacs consommés en quatre ans. On ignore la ventilation des charbons : les « grands charbons » étaient généralement utilisés pour la fonte, les autres, « les menus charbons », attisaient les feux de la forge, où par réchauffage et martelages successifs la fonte était transformée en fer, puis à la fonderie, où les barres de fer chauffées étaient débitées en longues baguettes vendues aux marchés locaux de cloutiers. On possède une indication concernant la consommation de charbon dans le haut-fourneau : elle se faisait sur la base de 12 sacs par millier. Le chauffage des commis et ouvriers se faisait aussi au détriment des charbons de l'usine, pour les quatre années, il en coûta 7 300 sacs. Les troupes cantonnées autour des installations du 15 décembre 1793 au 1<sup>er</sup> nivôse an IV en prélevèrent un peu plus de 1000 sacs. Malheureusement, il nous manque l'équivalence du sac de charbon afin de comparer sa consommation avec les autres forges où elle était de 15 à 20 pipes par millier (18).

Pour les bois restés sur place et destinés à être transformés en charbon, Lerouge qui fut adjudant général de la légion du district avant d'être commissaire du directoire exécutif, demanda une décharge de 1550 cordes « volées par la guerre civile » (19).

En avril 1771, l'Intendance procéda à une enquête sur l'état des forges existant dans la subdélégation de Châteaubriant. Il y fut répondu qu'on fabriquait à Martigné dans une armée moyenne 1 200 000 livres de fonte et 600 milliers de fer (20). On est bien loin des chiffres énoncés précédem-

(18) RAMIN (Perrine). *Les forges des princes de Condé en Bretagne, XVII-XVIII, monographie comparée*. Thèse pour l'École des Chartes, 1972.

(19) Arch. dép. Ille-et-Vilaine L 936.

(20) Arch. dép. Ille-et-Vilaine C 1414.



ment mais malgré tout il est clair qu'il a toujours existé un déséquilibre de moyens entre des forges comme Moisdon, régis à cette époque par les Garnier, ou encore Riaillé au duc de Béthune Charost et Martigné, les deux premières bénéficiant d'importants affouages. A la limite de l'Anjou se trouvait le fourneau de Chelun, dépendant de l'usine de Pouancé, établissement semble-t-il mieux loti que Martigné « Ce fourneau, proche la forest de la Guerche dont Mgr le duc de Villeroy est propriétaire, est alimenté avec du charbon de bois provenant de la ditte forest, on y coule de la fonte... Si Mgr le duc de Villeroy n'avait pas eu ce fourneau et les forges de Pouancé dans l'Anjou, il ne trouverait pas le débit de son bois » (21).

L'état de faiblesse dans lequel se trouvait Martigné peut être expliqué par les conditions politiques du moment mais il n'est pas impossible que le sieur Lerouge soit en partie responsable de cet état de choses. Le 12 ventôse an IV (2 mars 1795), Lerouge était encore administrateur lorsque les membres du directoire départemental reçurent une lettre de dénonciations de la part du citoyen Grislet, employé de la forge, dans laquelle il ressort que Lerouge vivait avec aisance, achetant de nombreuses métairies sur Martigné et Retiers. « Il serait donc bien à propos de faire rendre compte au directeur des forges de Martigné et d'envoyer des commissaires vérificateurs pour y vérifier le vol et le pillage avéré et on verra comment le directeur a acheté des biens d'émigrés » (22). Dans la suite il accuse Lerouge d'être responsable de la mésentente qui règne entre les forgerons et de vivre avec une veuve qui se conduit en maîtresse des lieux. Enfin Lerouge est soupçonné de jouer double jeu, de ménager ses intérêts avec les républicains tandis qu'un chouan se réfugie chez lui après l'attaque d'un détachement de Retiers qui causa la perte de neuf vies. Eu égard à la faible productivité, Lerouge essaie-t-il de se justifier quand il écrit le 12 pluviôse an III (1<sup>er</sup> février 1795) au citoyen Piel agent national du district de la Guerche pour intervenir auprès de la commission des subsistances « pour délivrer aux ouvriers de la forge les grains provenant de la récolte des émigrés mis en dépôt à la Guerche. La pénurie a mis les bûcherons dans l'impossibilité d'exploiter avec activité, perdant plus de la moitié de leur temps à chercher des grains ou du pain, aussi l'exploitation n'a pas été portée au quart de ce qu'elle devrait être » (23). En tant que directeur, Lerouge ne négligea pas non plus de faire relever les salaires de façon massive, prenant comme indication ceux pratiqués à Pouancé. A compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire an III, les appointements du directeur, du premier et du deuxième commis se montaient respectivement à 3 600, 1 600 et

(21) Ibid.

(22) Arch. dép. Ille-et-Vilaine L 439.

(23) Arché. dép. Ille-et-Vilaine L 936.

1 200 francs ; les autres employés étaient également concernés par cette augmentation. Depuis plusieurs mois, les ouvriers étaient divisés politiquement et l'activité des forges s'en trouvait ralentie sinon stoppée. La démobilisation des forgerons fut stigmatisée le 4 janvier 1793 par le district de la Guerche qui leur enjoignit de se remettre au travail sous peine de poursuites. Ceux-ci avaient pris le prétexte de l'enrôlement de deux des leurs pour la garde du fort de Châteaufort pour se liguer et mettre la forge au chômage technique. La solidarité des forgerons n'était pas un vain mot. « Les ouvriers de la forge ont tous cessé leurs travaux depuis plusieurs jours... cette coalition vient de ce que Julien Peltier et Louis Goesbet ont été désignés pour la garde du fort de Châteauneuf... leur coalition n'est qu'une preuve de l'incivisme dont ils se sont rendus coupables. Injonction est faite aux ouvriers de reprendre incessamment le travail à peine d'être poursuivis comme rebelles et coupables de crime de coalition » (24). Déjà un siècle auparavant, dans des circonstances plus dramatiques, les forgerons de Martigné s'étaient regroupés afin d'empêcher l'enrôlement de force de trois compagnons (25). De tout temps, les ouvriers des forges avaient bénéficié d'avantages réels et la moindre atteinte à ces privilèges entraînait de leur part des réactions vives et communautaires. L'esprit de corps régnait dans cette corporation où les liens professionnels étaient souvent renforcés par des liens familiaux. Par lettres patentes du 27 mai 1731, les forgerons étaient exemptés de toutes charges publiques et de tout ce qui pouvait les détourner d'un travail qui réclamait une présence assidue. Or en

(24) Ibid.

(25) Dans la semaine sainte de 1695, le capitaine Louis Desmaisons, sieur de Neuvial qui s'en revenait de Limoges où il était allé recruter fit étape à Martigné. La population de la forge était dans les mêmes temps occupée à éteindre l'incendie d'une halle à charbons qui s'était déclaré suite à un accident survenu au haut fourneau. Les bras n'étaient pas de trop pour aider à le circonscire. Or il se trouvait qu'il ramenait vers Rennes trois forgerons, originaires de Martigné et où ils avaient même travaillé, accusés de crimes. Le capitaine les mit en dépôt dans les geôles du bourg où dès le soir les prisonniers reçurent la visite de leurs anciens camarades de travail. Le récit de ce qui s'ensuivit nous est donné par Julien Gardin de La Bourdonnaye, conseiller du roi et lieutenant de la maréchaussée de Bretagne, qui mena enquête auprès des différents témoins de l'affaire. « Le lendemain s'en redescendant vers la forge il rencontra un homme, la canne à la main, lui demandant de lui rendre les trois hommes. L'inconnu cria et appela à lui plus de quatre-vingts hommes qui tirèrent des coups de feu. Il entendit les hommes l'appeler Monsieur de la Jonchère. Quand ils n'eurent plus de coups de feu à tirer, le dit particulier leur dit de prendre des pierres et en jeter, ce qu'ils firent et renversèrent ledit officier et son cheval par terre... sa perruque et son chapeau tombant par dessus sa tête ». Finalement l'officier réussit à se sortir de ce mauvais pas et rejoignit Rennes où il décéda des suites de ces blessures. L'ouverture du cadavre et son autopsie eurent lieu le 25 avril. L'enquête conduisit à l'interrogatoire de Georges Sager de la Jonchère (fils du fondateur des forges de Martigné), âgé de trente-deux ans, avocat au parlement de Paris. Il fut élargi le 10 septembre après le versement d'une caution de 6000 livres.

1755, le général de Martigné exprima l'intention d'imposer la corvée aux ouvriers, commis et directeur de la forge. La réaction ne se fit pas attendre. « Déjà depuis la publication du rôle des corvoyeurs plusieurs des ouvriers les plus nécessaires ont quitté les forges de Martigné et du Plessis-Mesle et sont allés travailler dans celles du Vaublanc et de Paimpont ». La requête du sieur Saget de la Jonchère présentée au subdélégué de Châteaubriant, du Breil du Chastellier, puis à l'Intendant, reçut néanmoins un avis défavorable et l'arrêt servit de jurisprudence aux forges de Moisdon. Y compris pendant la période troublée de la révolution les ouvriers furent l'objet de mesures de protection. Le 27 août 1793 le citoyen Bessaiche commis à Martigné fut écarté de son service de garde nationale pour deux doigts coupés alors qu'on enrôlait de beaucoup plus infirmes que li. Mais plus conséquent fut l'article 1<sup>er</sup> du décret du 2 avril 1793 qui exempta de service les ouvriers employés aux grandes forges et aux mines de fer. L'enjeu était ici il est vrai plus une réquisition qu'un privilège.

La volonté pour certains de s'enrichir le plus vite apparaît évidente. Elle éclate au grand jour quand ceux-ci l'emportent dans les adjudications de biens d'émigrés. Rousseau qui servait d'intermédiaire à Nantes et ce, bien avant 1789 n'écrit-il pas le 22 messidor an III (10 juillet 1795) à Lerouge pour l'inviter à s'installer à Nantes : « Nous gagnerons ici ce que tu peux gagner en un an. Il ne s'agit que de longue main et mettre en bourse et portefeuille le plus subtilement possible sa petite fortune. Laisse venir les émigrés pourvu qu'ils nous paient » (26). Le mois d'après, Jean-Baptiste-François-Quentin Lerouge acquiert la métairie de la Borderie en Retiers dépendant de l'émigration de Agathe du Hallay. Les forges possédaient leurs correspondants attirés sur des places financières comme Nantes, Redon ou Bordeaux. Chargés d'établir des marchés, de rechercher des nouveaux clients, ils géraient également un entrepôt, généralement sur les ports, où étaient stockées les marchandises qu'ils expédiaient par la suite parfois jusqu'aux Amériques. Mathurin Rousseau était lui rémunéré à raison de 40 sous par millier pour commission et 7 sous par mois aussi par millier pour le magasinage. Le fer était transporté jusqu'à Nort puis chargé sur des chalands descendant l'Erdre jusqu'à Nantes. De janvier 1789 à septembre 1790, ce furent ainsi près de 370 000 livres au passage sans compter les frais d'entrepôts. Il était commissaire aux exploitations et les bonnes affaires qu'il réalisa pour le compte de la République lui laissèrent de généreuses marges bénéficiaires. Il acheta de nombreux biens nationaux dans le district de Châteaubriant.

---

(26) Archives privées et Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine 10 S 14.

*La première société : 1796-1805*

Pourquoi les domaines ne continuèrent-ils pas de régir la forge de Martigné ? L'établissement présentait-il trop de risques ? L'adjudication fut ordonnée par arrêté du département du 29 nivôse an IV (19 janvier 1796). Dès lors qu'elle fut affermée, l'usine de Martigné échappait au contrôle du gouvernement tant technique que financier, il n'était donc pas prévu par les autorités de lui faire jouer un rôle stratégique dans la production et l'approvisionnement en fournitures destinées à l'État. Cela n'empêchera pas la forge de contacter par la suite des marchés préférentiels avec l'armée mais pour son propre compte. La précédente gestion de Lerouge ne laissait pas entrevoir un établissement très attractif : des structures anciennes et un manque de bois évident encourageaient plutôt à se défaire d'une usine où l'on risquait de mauvaises affaires. Et pourtant Lerouge qui était mieux placé que quiconque pour juger de l'intérêt de la forge prit part à la société des adjudicataires. Avait-il à dessein noirci le tableau afin de dissuader d'éventuels repreneurs ?

L'adjudication de la forge eut lieu le 15 prairial an IV. Il y était compris les jouissances des biens-fonds déjà cités plus haut et qui dépendaient de l'usine. Les preneurs acceptaient à leur entrée, après en avoir dressé procès-verbal « toutes les matières propres à la fabrication, telles que mines, castines et tous les fers soit vieux, soit nouvellement fabriqués, toutes les fontes neuves ou vieilles, les bois debout ou actuellement en cordes ainsi que les charbons, grands et menus et les outils de toutes espèces appartenant à l'usine de la forge et existant soit au fourneaux, aux forges ou à la fenderie » (27). Afin d'assurer un affouage suffisant, on confiait aussi l'exploitation du bois du Pinel, en Saint-Germain, d'une contenance d'environ 150 journaux. Dans l'hypothèse où à la sortie du bail de neuf ans, il se trouverait une quantité de matières inférieure à celle dont l'adjudicataire aurait pris possession, il était stipulé que le remboursement se ferait sur la base suivante, à savoir :

- la mine à raison de 5 francs la pipe
- la corde de bois debout à 6 francs
- la corde exploitée à 7 francs
- les grands charbons à 3 francs
- les menus charbons à 2 francs
- le fer à 400 F le millier
- la fonte à 133 F 6 sous le millier
- les bois de gros œuvre (réparations des manches, charpente...) à 30 sous le pied cube.

Un affouage plus important était attribué : trois mille cordes par an à prendre dans les coupes des forêts Neuve, d'Araize ou du Theil, dépendant des biens confisqués de Condé, au prix de 5 francs la corde. L'administration forestière recommandait de ne dresser le bois pour le transformer en charbon « que sur les anciennes places à fourneau ou dans les layons ». Le pacage des chevaux n'était quant à lui toléré que dans les tailles de plus de cinq ans à peine d'une amende de 20 sous par animal, et de 30 en cas de récidive. A l'acceptation du bail se trouvait assujettie la construction d'une halle à charbons. Les Domaines utilisaient en cela une méthode qui fut couramment employée au XVII<sup>e</sup> quand il s'agissait de créer les établissements de toutes pièces, les Condée en useront à diverses reprises, en particulier à Moisdon (28). L'administration ne négligea pas d'exiger de la part des preneurs une forte caution de 50 000 livres réalisée par l'inscription de certains de leurs biens aux hypothèques.

Le bail fut adjugé à François-Jean-Marie Varin du Frambois, demeurant à la Guerche, pour 26 100 livres par an. Les autres enchérisseurs sont tous des acheteurs de biens d'ancienne origine. Il ne tarda pas à s'associer avec René Jambin, Pierre Garnier, sieur de la Jarsais de Retiers et Jean-Baptiste Lerouge, « représentés chaque pour 1/4 tant en pertes qu'en bénéfices ». La présence de Lerouge a pu être un atout car il ne semble pas que les autres partenaires aient eu une quelconque expérience dans ce domaine. Les clauses de la société stipulaient que les co-sociétaires Lerouge et Garnier étaient propriétaires le premier des terres de la Borderie et de la Pillardière et le second de beaucoup de bois pouvant être utiles à l'approvisionnement de la forge, il fut arrêté que les cordes qu'ils pourraient en tirer seraient passées en compte prises debout au prix de 4 francs la corde.

Dès lors, la forge semble avoir été bien gérée du moins si l'on en croit un décompte rendu le 7 floréal an VI (28 avril 1798) duquel il ressort que les quatre associés dégagent un bénéfice de 17 323 francs à répartir entre eux (29). Le groupe fut malgré tout obligé de s'endetter lourdement pour satisfaire leurs besoins de numéraires. Du 1<sup>er</sup> nivôse an VII (21 décembre 1798) au 16 nivôse an XI (6 janvier 1803), ils procédèrent à près d'une vingtaine d'emprunts à des taux parfois importants, de l'ordre de 20 %. A part 17 obligations à 600 livres à rembourser sur 17 ans, toutes les autres échéances sont à court terme et oscillent entre 6 mois et un an. Au total 55 106 livres furent prêtées par des particuliers sur la base d'un remboursement total de 69 210 livres, soit un taux moyen de 25,59 %.

(28) Les princes afféageaient une pièce de terre sur laquelle un maître de forges construisait à ses frais toutes les installations qu'il exploitait librement pendant quelques années, à l'issue desquelles le prince redevenait propriétaire et donnait la forge à ferme ou en régie.

(29) Arch. privées.

Le 15 nivôse an V (4 janvier 1797), on dressa un devis pour les travaux d'aménagement des différents ateliers et de la halle aux charbons. On comprend mieux de cette façon l'obligation pour les fermiers de s'endetter afin d'être le plus performant sur le marché. De grosses dépenses étaient ainsi occasionnées par l'entretien courant qui pouvait aller de la réfection des toitures au curement des bourniers. Ce devis s'établissait de cette façon :

Pour la construction d'une nouvelle halle pour les charbons de la forge dont les fondations sont bien commencées .....	6 000 F
Rétablissement et accroissement de l'ancienne halle du fourneau .....	2 000 F
Réparation à neuf des recharges des bourniers .....	200 F
Reconstruction à neuf des huges et nouvelles roues de la fenderie .....	2 400 F
Reconstruction du ro (?) du marteau .....	1 500 F
Grossissement de l'arbre du marteau .....	300 F
Rétablissement des couvertures de tous les bâtiments .....	300 F
Rétablissement des canaux et voûtes .....	100 F
Reconstruction à neuf des roues des deux affineries .....	600 F
Curement du canal et fuite de la rivière dans 800 toises d'étendue .....	1 500 F
Rouet et lanterne du moulin à eau à refaire à neuf .....	500 F
Total .....	15 400 F

Les affaires personnelles des associés étaient assez florissantes (René Jambin accapare des terres à la Soulvachère, en Martigné, provenant de la fabrique), ils investissent massivement dans les forges : 29 930,25 francs au 18 frimaire an VII (8 décembre 1798) dont plus de 10 000 par Lerouge. L'enthousiasme des sociétaires est tel qu'ils prennent même une participation dans un autre établissement : celui d'Aron, près de Mayenne. Cet établissement, qui comprenait un fourneau, des forges et une fenderie, fut mis en adjudication le 13 brumaire an VI (3 novembre 1797) en l'étude de Me Duval, notaire à Laval. la durée du bail fut fixée à neuf ans, puis réduite à sept par subrogation du sieur Duhuit, à compter du 13 floréal an VII (1<sup>er</sup> mai 1797). Varin au nom de la société des forges de Martigné y prit part pour 2/3, l'autre était représenté par Jacques Ruffin du Fresne demeurant à Laval. Le directeur d'Aron sera Jean-Marie Gautier, cousin de Varin, qui

plus tard viendra travailler à Martigné. A l'issue du bail en 1806, les parties se rendirent des comptes qui s'établissaient comme suit :

Mises versées par les sociétaires :	
le sieur Ruffin .....	32 740 F
Varin et compagnie .....	72 622 F
Produit de la forge pendant les sept années	
de jouissance .....	853 726 F
Dépenses de manutention .....	772 471 F
Reste .....	186 618 F
Déduction des mises des associés, il reste .....	81 255 F
	dont 27 085 F au sieur Ruffin
	et 54 170 F au sieur Varin

Après la reddition de ces états, les sociétés d'Aron et de Martigné furent déclarées dissoutes. Les forges d'Aron étaient la propriété vers 1812 de Mme de Clinchamp et de son frère, Pierre Le Nicolais, Elles se composaient du haut fourneau d'Hermet et de la forge et fenderie d'Aron et s'alimentaient en combustible dans le bois d'Hermet et de Bourgon. Lors de l'enquête nationale, aux renseignements qu'on lui demande, Mme de Clinchamp répond « Tous ces détails me sont inconnus, vous ne devez pas être étonnés que MM. les maîtres de forges en fassent un mystère vis-à-vis des propriétaires parce qu'ils ont un intérêt direct à leur cacher profits qu'ils pensent se promettre sur leurs opérations » (30).

Les forges de Martigné profitèrent-elles d'affouages initialement prévues pour celles d'Aron ? La participation dans cette forge fut-elle effectuée dans le but de reverser sur Martigné le surplus de bois qui aurait pu exister en Mayenne ? Rien ne permet de l'affirmer d'autant que les transports de charbon par exemple d'un lieu à l'autre auraient forcément augmenté les prix de revient. Peut-être y eut-il une volonté d'organiser ces deux usines en leur attribuant chacune des productions complémentaires. Cette hypothèse est plausible car vers 1845, une tentative analogue sera esquissée par Garnier (un homonyme de Garnier Jarsais pour rapprocher Martigné et Moisdon).

Le 17 nivôse an XI (7 janvier 1803), les associés arrêterent de nouvelles conditions de vente pour le fer. Tout d'abord à la balance, c'est-à-dire lorsque les cloutiers et quincailliers venaient acheter sur place, le fer marchand coûtait 5 sous 6 deniers la livre, les pour-pensées et patrons de socs, 6 sous, le fer de louppe, la meilleure qualité à 7 sous, les cariolles et

(30) Arch. dép. Mayenne S-763.

feuillards, 6 sous, les verges de tout calibre, 5 sous 6 deniers, les essieux neufs en louppe, 8 sous 6 deniers les fers de bidon, 6 sous, enfin les essieux et fers de bidons rechargés 18 sous. La vente des fers en gros fut « fixée irrévocablement à 240 livres le millier, pris au magasin de la forge et payé comptant. On entend par payé comptant l'aller pour le venir. C'est-à-dire qu'un marchand habitué de la forge pourra enlever une charretée de fer qu'il paiera en en prenant une autre et ce dans le mois de livraison de la ditte charretée » (31). Une fois ce délai écoulé, le fer était taxé à 250 livres. De plus aucun marché ne devait être accordé en dessous d'un minimum de 10 milliers, soit environ 5 tonnes métriques, sans le consentement écrit d'au moins deux sociétaires.

Les quatre associés qui ne se contentaient plus d'être fermiers rachetèrent le 9<sup>e</sup> des installations appartenant à Christian Colin de la Biochaye (1750-1813) du fait de sa mère Louise-Mauricette Saget de la Jonchère. Artiste-peintre, les autorités le désignèrent pour dresser l'inventaire des biens de Robien et, ayant adopté les idées nouvelles, il ne fut pas inquiété. Il céda sa part le 5 fructidor an VI devant Laumailé, notaire à Rennes. Le 5 fructidor an VI Christian de la Biochaye et son épouse Pauline-Charlotte Martin du Boistaillé, demeurant à Rennes, rue des Lillois, vendent aux citoyens René Jambin, conservateur aux hypothèques, demeurant rue de la Motte à Rennes, Jean-Baptiste Lerouge, Pierre-Gabriel Garnier de Retiers et François-Jean-Marie Varin du Frambois, représentant du peuple au conseil des Cinq Cents, membre du corps législatif, demeurant à Paris, « le 1/9 des maisons, édifices, cours, jardins, prairies, étangs, moulins, fourneaux, fenderies, ustensiles de toutes espèces, l'étang et le moulin du Coudray, du Plessis-Mesle et de la Blisière ». La vente fut réalisée moyennant la somme de 10 000 francs. Le frère de Christian, Pierre-Marie Colin fit de même quelques temps plus tard. Seule leur sœur, Adélaïde-Bathilde, comtesse de Goulaine avait conservé sa part qu'elle transmettra à ses petites nièces.

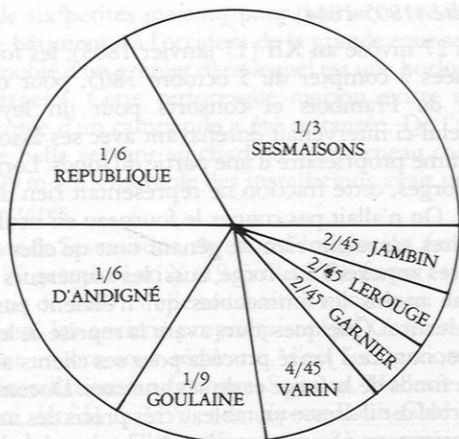
Par suite d'arrangements les deux neuvièmes ainsi achetés furent partagés de la façon suivante : Varin  $\frac{2}{5}$  soit  $\frac{4}{45}$  de la totalité, Garnier Lerouge et Jambin  $\frac{1}{5}$  soit pour chacun  $\frac{2}{45}$  du tout. (Ces comptes d'apothicaire sont analogues à ceux que l'on retrouve à la même époque entre les héritiers de Paimpont) (32).

---

(31) Arch. privées.

(32) Arch. dép. Ille-et-Vilaine Dépôt Bitouzé, minutes Laumailé.





#### UNE BOURGEOISIE AUX MULTIPLES RAMIFICATIONS

Sur la fin de leur bail, les associés firent procéder à un procès verbal de rendue et pour cela appelèrent Louis Liberge, directeur de Pouancé et Fidèle-Armand Garnier, ancien régisseur de Moisson pour le compte des Condé, puis de la République. Il fut commencé le 5 messidor en présence de Joseph-François-Paul Rabot, receveur de l'enregistrement, afin de constater l'état dans lequel se trouvaient les bâtiments, chaussées, nocs, bourniers, tournants et virants, ainsi que les marchandises et approvisionnements (33). On y dit que les bâtiments servant de logement au directeur, ceux des commis et ouvriers, leurs celliers, étables et écuries sont en bon état. Deux fours sont en bon état, sur sept bourniers deux sont à refaire à neuf. La halle de la forge faite à neuf (une obligation du bail) est en très bon état. Le pignon septentrional de celle du fourneau a été refait en maçonnerie de même que sa longère occidentale. Les roues de la fenderie et les huges (coffres servant de réservoirs d'eau) sont récents. Quant à la forge proprement dite, la huge du marteau est aussi récente et son sol est pavé de pièces de fonte. Dans la chaufferie se trouvent trois paires de soufflets et dans l'affinerie, onze patrons de moulure en cuivre, cinq en étain, six en fonte ainsi que des moules de cloches en étain et en fonte (34).

(33) Les nocs étaient les conduites d'eau en bois qui conduisaient l'eau sortant de l'étang sur les pales des roues. Les canaux qui les prolongeaient en aval des roues étaient encore visibles il y a quelques années.

(34) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Dépôt Jouon des Longrais, 45 J 60.

*La seconde société (1805-1814)*

Par bail du 27 nivôse an XII (17 janvier 1803), les forges furent de nouveau affermées à compter du 5 octobre 1805, pour neuf années, à François Varin du Frambois et consorts pour un loyer annuel de 27 500 francs. Celui-ci intervenait dorénavant avec ses associés autant en locataire que comme propriétaire d'une partie du fonds. Lorsque le groupe acheta 2/9 des forges, cette fraction ne représentait rien de précis sur le plan immobilier. On n'allait pas couper le fourneau en neuf ! Ces répartitions fractionnaires n'avaient rien de gênant tant qu'elles s'appliquaient aux infrastructures annexées à la forge, aussi les acquéreurs décidèrent-ils de se répartir au moins les immeubles qui n'étaient pas directement attachés à la production. Quelques jours avant la reprise de leur second bail Me Joseph Lesire, notaire à Janzé procéda pour ses clients au mesurage et débournement du fonds de la forge et de ses annexes. Document très riche que ce procès-verbal car il dresse un tableau très précis des installations, en donne les dimensions au plus juste et la distribution des différents bâtiments et ateliers (35). Les bâtiments servant de logements sont aussi décrits par le détail, certains sont encore debouts aujourd'hui.

« Une chaussée qui, à l'extrémité vers ouest a un noc par où coule l'eau pour faire moudre un moulin... ce moulin est construit en pierres, couvert d'ardoises et est garni de ses tournants virants et autres ustensiles. Un autre noc qui fait mouvoir la roue d'un haut fourneau qui est renfermé sous un bâtiment fait de pierre et couvert d'ardoises, ouvrant à midy ayant 18,50 m de long sur 9 m de large. Deux autres nocs dans le milieu de la dite chaussée par où passent les roues destinées à faire mouvoir les soufflets de deux affineries, d'une chaufferie et un gros marteau qui sont dans un bâtiment ayant cinq ouvertures, de 24,34 m de long sur 12,34 m ». C'était la forge proprement dite. A son extrémité sud, sous la même toiture, fut élevée la halle à charbons. Elle avait cinq portes fermées de cadenas et mesurait 39,04 m sur 12,34 m. Un autre noc à l'ouest des précédents alimentait en eau la fenderie qui avait en son prolongement sud le magasin aux fers. Le tout avait une longueur de 29,86 m sur 8,11 m. Au-dessous des installations se trouvait un grand corps de logis aspecté au nord et servant de demeure au directeur et consistant en cinq pièces au rez-de-chaussée, un corridor au milieu avec un escalier monumental et à l'étage, quatre chambres mansardées. Ce bâtiment avait 24,34 m de long sur 6,49 m. Au midi de cette maison de maître se trouvait un jardin avec un appentis en bois et à l'est du logis, flanqué en équerre, une autre maison ouvrant au nord servait à un affineur. A l'extrémité sud-ouest du village une véritable rue s'était formée par la

(35) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Versement Radigue, minutes Monnier.

juxtaposition de six petites maisons pour ouvriers avec des celliers adjacents. Un autre bâtiment « à l'occident de la grande cour servant autrefois de bureau est doublé d'un grenier dans lequel est une horloge garnie de ses pezuées et cordages ». Cette pittoresque maison existe toujours et son horloge surmontée d'un campanile a été restaurée. De l'autre côté de la chaussée, « une halle servant au charbon du fourneau contenait de long 38,96 m sur 7,79 m ». L'ensemble des installations avait une superficie de près de cinq hectares.

La comtesse de Sesmaisons, revenue d'émigration, fut radiée de la liste des émigrés le 29 germinal an X (19 avril 1802). Sa part (1/3) lui fut donc restituée à partir de 1805 et elle touchait sa quote-part de fermage. Il ne restait plus parmi les anciens propriétaires que Charles-Christian Saget dont la part fut encore sous séquestre, d'où l'obligation pour l'État de maintenir les installations en fermage. Sa sœur, Modeste Bonne qui était restée en France, décéda en 1799 et son époux Louis-Gabriel d'Andigné de Mayneuf hérita de sa part (1/6) et fut autorisé à percevoir les revenus des biens séquestrés. Il attaqua en particulier la gestion de Lerouge lorsque celui-ci était régisseur de 1792 à 1796 et remit en cause les comptes que celui-ci avait rendus. Par voie de justice le citoyen d'Andigné obtint gain de cause et Lerouge fut condamné à restituer la somme de 36 391 F 44 centimes pour ses quatre ans de régie. Ceci étaye bien notre hypothèse selon laquelle Lerouge avait « sous-estimé » les revenus de la forge. Ce reliquat fut réparti en proportion entre les différents propriétaires. La situation devenait tragi-comique quand on sait que d'Andigné et Lerouge siégeaient tous deux à l'assemblée des co-propriétaires.

Le fait marquant en ce début de bail fut en effet les difficultés financières dans lesquelles se débattait Lerouge et qui le conduiront finalement à céder sa part. Le remboursement qu'il dut faire pour sa gestion désastreuse fut certainement à l'origine de son éviction. En 1803, Lerouge se vit contester un billet à ordre qu'il avait consenti à la veuve Meyrac d'un montant de 4558 francs. Il fut assigné au tribunal de commerce le 2 thermidor. Puis c'est un autre billet de 1500 francs contesté le 5 prairial an XI. A cette date, Lerouge demeure à Nantes et les biens qu'il avait achetés quelques années auparavant sont grevés de lourdes hypothèques et parmi ses créanciers se trouvent les Domaines mais aussi Varin et Rousseau, celui-là même qui lui donnait conseil pour faire fortune. Le 8 avril 1806, acculé à la faillite, Lerouge abandonne « aux dits Varin et Garnier Jarsais en toute propriété la lottie à moi échue consistant dans 1/5 des 2/9 des forges de Martigné et dans une prairie, ce qui fait une somme de 31 500 francs » en foi de quoi Varin achète les 2/3 du 1/5 de 2/9 et possède donc 16/135 et Garnier le 1/3 du 1/5 du 2/9 soit 8/135. René Jambin étant décédé, sa fille mineure hérite de sa part : 2/45. Enfin le sieur Lemarchand, receveur de l'enregistrement à Saint-Brieuc, qui avait racheté aux Domaines la part de Christian Saget le 16 mars 1812 possédait quant à lui 1/6 ; d'après le

montant de la vente ci-dessus, la valeur totale de la forge s'établissait donc à  $32\ 500 \times 45/2 = 708\ 750$  francs.

Du 21 au 26 juillet 1806, on vendit les meubles de Lerouge à Château-briant et à Martigné. Il se débarrassa même de ses armes : trois baïonnettes, deux sabres et une épée. Il est à Paris le 8 septembre 1806 quand il demande à Fidèle Garnier son mandataire le montant de la vente de ses meubles : 2132 francs. Au hasard d'une correspondance, le 17 décembre, on lit « le pauvre Lerouge est tout à fait dans la misère ».

Les personnages de cette histoire industrielle ne surgissent pas au hasard. Ils étaient souvent en relation dans d'autres activités et les liens professionnels se renforçaient parfois par des mariages. Pour preuve, le mariage à la Guerche le 8 août 1800 de Raoul-Michel-Jean Doussault, vingt-neuf ans, receveur de l'enregistrement, et de Louise-Jeanne-Marie-Françoise Varin, seize ans, fille de François Varin du Frambois et de dame Jeanne Trévet. Les témoins ne sont autres que Jean-Marie Gautier, trente et un ans, directeur et demeurant à Aron, parent de la mariée du 2<sup>e</sup> au 3<sup>e</sup> degré et Jean-Marie Lemarchant, vérificateur de la régie de l'enregistrement dans les Côtes-du-Nord, âgé de trente ans (36).

Le 14 messidor an XII (3 juillet 1804), c'est dame Louise Laumailié (les Laumailié compteront plusieurs des leurs à Martigné comme marteleurs ou forgerons) qui déclare accepter le mariage de son fils Louis-Marie, descendant à la forge de La Nouée (Morbihan) avec Thérèse Vavasseur demeurant au même lieu (37).

Un décret du 18 novembre 1810 obligea les exploitants et maîtres d'usines à rendre un état détaillé du produit de leur exploitation, des différents ouvriers qu'ils employaient et la situation des mines de fer ainsi que les bois qui alimentaient les fourneaux. La raréfaction des matières premières avait déjà soumis l'exploitation des minières à ciel ouvert à l'obtention d'une permission préalable et aux règlements de police et de sûreté publique. Varin répondit au questionnaire le 26 décembre 1814.

Sous la halle du fourneau ne travaillaient pas moins de onze ouvriers sous les ordres d'un maître fondeur. Le fourneau chargé et mis en feu pendant une douzaine d'heures était sous la surveillance de deux gardes-feux tandis que trois bocqueurs étaient chargés d'éliminer les scories résultant de la fusion des roches non ferreuses et des impuretés enserrées dans la gangue. Trois chargeurs déversaient la mine dans le gueulard en alternant avec des couches de castine et de charbon. Le minerai était préalablement trié et dégrossi par deux laveurs. Le maître fondeur dirigeait la coulée dans

(36) Etat-civil de la Guerche.

(37) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Versement Radigue, minutes Monnier.

des tranchées à même le sol afin de produire de longues barres de fonte appelées gueuses et d'un poids d'environ une tonne métrique.

Sous la halle de la forge, quatre affineurs, quatre valets d'affinerie et quatre petits valets s'affairaient autour des deux fours où l'on transformait la fonte en fer. La chaufferie avec son marteau donnait du travail à un marteleur, trois chauffeurs et deux petits valets. Cinq manœuvres étaient communs aux deux ateliers et les approvisionnaient en charbon. Enfin un forgeron dont la compétence devait être importante servait à remplacer les malades ou les absents. Il était connu sous le nom de renoueur de jambes. La fenderie était selon les forges un atelier indépendant sous la responsabilité du maître fendeur, secondé par un compagnon fendeur, deux défourneurs, deux tireurs de verge et un pinceur. Il pouvait acheter des fers marchands qui, une fois fendus et ballotés étaient vendus aux cloutiers locaux. On arrive ainsi à un total de quarante-deux personnes liées directement à la production et vivant à proximité de leur lieu de travail. Un « état-major » assurait l'intendance en la personne de trois commis, le premier chargé des écritures et des comptes, le second à la balance surveillait la réception des matières et la livraison du fer, le troisième travaillait à l'extérieur sur les coupes de bois, les trois étaient secondés par un facteur. Enfin un maître des forges ou directeur était responsable de l'ensemble (38).

Le haut fourneau produisait alors 4200 quintaux métriques dans une année moyenne sous forme de gueuses et de gros marteaux. Il n'était en activité que pendant six mois de l'année ou environ, et la plupart des ouvriers cités ci-dessus s'occupaient le reste de l'année grâce des lopins de terre et quelques têtes de bétail qu'ils possédaient autour du bourg. L'activité de l'affinerie et de la chaufferie était à peu près de la même durée, mais décalée dans le temps avec une production de 2750 quintaux. Le fendeur ne travaillait à sa spécialité que pendant un mois et demi, avec son compagnon il bottelait et préparait les verges de fer pour l'expédition. Seuls quelques ouvriers dont la présence continuelle s'avérait quasi-obligatoire étaient rentés à l'année. On trouvait parmi eux deux charpentiers, un maréchal, un souffletier et un manœuvre occupé au logement des charbons.

Varin sut s'ouvrir de bons marchés et put écouler la production avec entre autres clients le ministère de la marine. Le 2 vendémiaire an IX (24 septembre 1800), il écrivait de Rennes : « le ministre m'a promis la préférence pour les marchés de l'est » (39).

Le minerai se tirait de façon presque exclusive de la commune de Rougé à une dizaine de kilomètres en Loire-Inférieure, sur un terrain

---

(38) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 10 S 4.

(39) Arch. privées.

appartenant à M. Collas de la Barnais, lequel pour son dédit, percevait un droit dit de terrage de 37 centimes pour chaque tonneau de mine d'un poids approximatif de huit quintaux. En 1814, il s'en extrayait environ 12 500 quintaux soit un prix d'achat de 578,12 F. Le tirage de la mine était l'œuvre de vingt-cinq ouvriers tandis que son transport, pendant les quatre plus beaux mois de l'année, occasionnait un défilé jusqu'au fourneau de tous les charretiers des environs, d'autant que les travaux des champs leur en laissait le loisir. Les voituriers de charbon apportaient aussi leur concours dès lors que les places charbonnières avaient été dégagées. La castine dont la présence dans le fourneau était nécessaire, car elle accélérât la combustion du mélange, provenait de la commune de la Prévière en Maine-et-Loire d'un champ que Varin avait lui-même acheté. 2500 quintaux étaient la quantité habituelle d'une campagne de fonte et leur extraction procurait un complément de revenu à cinq paysans. Les forêts d'Araize et du Theil, réintégrés dans le domaine du prince de Condé, délivraient le bois nécessaire à la transformation en charbon et la forge de Martigné y achetait à l'enchère les quantités dont elle avait besoin. Différents petits bois qui étaient en fait les débris des biens d'ancienne origine, comblaient les manques qui pouvaient survenir à l'occasion. Une cinquantaine de bûcheurs, une vingtaine de charbonniers et dresseurs en meule, vingt-sept voituriers conducteurs et propriétaires de deux cent soixante chevaux complétaient ainsi les effectifs de cette population liée directement à la bonne marche des forges.

L'activité fébrile qui régnait autour de la forge n'empêchait pas les liens familiaux de se tisser et de se défaire. C'est ainsi qu'en 1810 après le décès de Louise Derouin de la Foucherie, il fut procédé à l'inventaire et à l'estimation de ses effets mobiliers dépendant de la communauté avec Julien Varin de Beauval. Ils demeuraient ensemble à la Hamonière en Martigné et leur fille Louise-Madeleine, encore mineure, avait épousé M. Agathon Pinot du Petit-Bois. La Hamonière aujourd'hui simple exploitation agricole se composait alors d'un salon de réception, d'une salle à manger, de quatre chambres et de deux cabinets particuliers. A proximité se trouvait la maison de la ferme et au bourg même de Martigné, une autre demeure dite de la boulangerie. Plusieurs terres étaient la propriété des Varin-Derouin et provenaient pour la plupart des aïeux de l'épouse décédée. Il s'agissait de la Sagourais en Eancé (vendue le 3 août de la même année pour 5368 F au sieur Bouvet), le lieu de la Foucherie en Forges (vendue 3000 F à Louise Cocault et Jean Reverdy), ceux de Thiellay, de Blanchenoë, du Grand Buart, des Chevrolais, de la Ballue (4000 F à Julien Valotaire), une maison rue Sainte-Anne (5550 F à J. Baptiste Baudual), au total pas moins de quatorze fermes. Ces biens passeront à Mme du Petit-Bois qui les transmettra plus tard à ses enfants dont deux filles : Mathilde Pinot (1811-1880), épouse de Jean-François Doussault du Breil, petit-fils de François Varin, et Agathe Pinot épouse de René-André-Marie de Gourden

(an XIII-1868), officier issu de Saint-Cyr, maire de Saint-Jacques de la Lande, châtelain du Haut-Bois et grand-père de deux maires de Martigné.

Après son veuvage, M. Varin de Beauval habita à Rennes et laissa la Hamonière à sa fille qui y habitait en 1832. Il fit une brillante carrière dans la magistrature » nommé président de l'assemblée du canton de Retiers, de 1808 à 1813 par ordre de Napoléon, il sera finalement conseiller à la cour royale de Rennes en 1828 (40).

#### *Une entreprise prospère mais fragile*

La société fut reconduite en 1814 dans les mêmes conditions que précédemment. Vers la même époque, Varin transmet ses responsabilités à son fils Joseph-François, né en 1787. Puis en 1822, les mêmes renouvèlent la société afin de faire valoir à leur compte les installations que certains d'entre eux dirigeaient maintenant depuis près de trente ans : il s'agissait de Louis-Gabriel-Auguste d'Andigné de Mayneuf, tant en son nom que pour dame Marie-Bathilde-Adélaïde Colin de la Biochaye, veuve de M. de Goulaine, Claude-Louis-Gabriel-Donatien de Sesmaisons, pour lui et sa sœur Mme Camille Adélaïde de Giverville (41). Varin du Frambois, fils et son beau-frère Raoul Doussault du Breil, Jean-Marie-Michel-Emmanuel Lemarchand, Pierre Garnier de la Jarsais pour lui et procureur du sieur Fresneau, sous-préfet, époux de Amélie Jambin. Indépendamment des matières reçues par le fermier, la mise en argent jugée nécessaire pour l'exploitation fut fixée à 120 000 francs, chacun des intéressés y contribuant dans la proportion de sa propriété. L'article 3 de la société précisait que l'un d'entre eux officierait également comme fermier et pour cela, le prix annuel de la forge fut porté à 18 000 francs. Pour cette période nous ignorons toutefois le nom du fermier, probablement Varin ou Lemarchand. Au comte d'Andigné et au chevalier Doussault incombait « la charge de représenter tous les propriétaires et d'agir en toutes circonstances pour l'intérêt commun » prenant chaque année la situation de l'usine pour déterminer avec le directeur de celle-ci la portion de bénéfice dont il pourra être disposé. La régie était confiée à un directeur à qui on allouait une indemnité de 1800 F par an « pour tenue de maison, réception de marchands et pension des commis à raison de 300 F ». Son traitement fixé à 1800 F, il bénéficiait d'un logement de fonction. Afin d'estimer la rendue du précé-

(40) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 1 F 2009.

(41) Le comte de Sesmaisons effectua une carrière exemplaire dans l'armée d'abord puis dans la politique : colonel d'État-Major en 1814, maréchal de camp, pair de France en 1823, Grand d'Espagne en 1826, gentilhomme de la chambre du roi, député de la Loire-Inférieure de 1827 à 1830, commandeur de la légion d'honneur. Son portrait ainsi que ceux de ses aïeux se trouve à la Desnerie en la Chapelle-sur-Erdre.

dent bail, Meslin fermier des forges de Pouancé fut sommé pour en rapporter procès-verbal. Le groupe que constituait l'assemblée des propriétaires se voulait assez hermétique, prenant pour preuve l'article 8 stipulant que dans le cas où l'un des actionnaires vendrait sa part à un étranger soit en propriété soit en jouissance, le cessionnaire ne pourrait faire partie de la société que de l'agrément de la majorité. On constate que par la suite, nul étranger ne viendra troubler la sérénité des actionnaires : ils seront bien assez grands pour se diviser eux-mêmes sans que quiconque ne vienne les y aider. Des dissensions vont se créer très vite, la jalousie, et la suspicion aidant. Les difficultés économiques surtout en ce qui concerne les approvisionnements vont accélérer le processus qui conduira à la vente judiciaire.

Les différents partenaires avaient des activités multiples, se retrouvant par exemple au sein des gardes nationales. Le 31 juillet 1831 Pierre Daussy, maire de la commune de Martigné, conformément à la loi du 22 mars 1831, fit reconnaître comme capitaine de la garde « Monsieur Raoul Doussault du Breil qui a incontinent prêté serment de fidélité au roi de France, d'obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume » (42). Les postes d'officiers étaient alors occupés pour la plupart par des individus travaillant ou ayant une activité liée aux forges. Le premier lieutenant est Jean Daussy, le second Varin du Frambois, Armand Bellanger sergent-fourrier est fendeur, Michel Gouesbet, Julien Vissault, Jean Letertre, Jean Cabu, sergents, sont maréchal ou forgeron. Une partie de la population se trouve donc inféodée ou du moins sous l'influence économique et politique des maîtres de forge. La liste générale des électeurs du collège de Vitré publiée pour l'année 1837 nous renseigne quant aux noms, professions et montant des impositions foncière et mobilières acquittées pour avoir le droit de procéder à l'élection des membres du conseil général et des conseils d'arrondissement (le collège de Vitré comportait 38 membres dont 7 possédaient leur domicile politique à Martigné). Les plus fortes contributions sont celles payées par les grands propriétaires fonciers, les anciens aristocrates de la région de Vitré : MM. Isidore Hay des Nétumières (5000 F), Dubourg du Boisbide (3862 F), d'Argentré du Plessis (333 F), Charles Hays des Nétumières (2789 F), Hay de Bonteville (2558 F), Alfred Legonidec de Traissan (2699 F). A Martigné on est bien loin de ces chiffres, mais cela peut suffire à s'imposer au niveau d'une commune ou d'un canton. Ce sont par ordre décroissant : Joseph Varin (895,57 F), Raoul Doussault (442,14 F), Jean-Marie Gautier, directeur des forges, cousin de Varin et membre du conseil d'arrondissement (247,31 F), René Daussy né en 1760 propriétaire (231,04 F), René du Crest de Lorgerie, né en 1784, avocat (221,89 F), Charles-Adolphe Saget de la Jonchère (fils de Christian Saget),

---

(42) Arch. privées.



(216,89 F), Jean Richard né en 1789, épicier (181,42 F). A Retiers, Brutus Beuscher, géomètre et membre du conseil d'arrondissement paie 23,24 francs ; Garnier le jeune 257,66. Beuscher avait épousé la fille de Pierre Garnier de la Jarsais et en aura N... (1833-1921), épouse de Théophile Daussy (1831-1900), conseiller municipal puis maire de Martigné pendant quinze ans, officier d'académie, conseiller d'arrondissement, neveu de Pierre Daussy (1794-1888), également maire de Martigné. On ne compte pas moins de quatre maires de la commune qui eurent des liens familiaux avec les maîtres de la forge : les deux frères de Gourden (voir infra), Théophile Daussy et Jean-François Doussault de 1840 à 1846. Ce qui démontre que les forges ont été un élément parmi d'autres d'une course à l'ascension sociale. Toutefois il ne faudrait pas croire que ce fut un élément déterminant car on a vu avec l'exemple de Jean-Baptiste Lerouge que l'argent, s'il était nécessaire pour investir, n'était pas suffisant pour réussir. Il y fallait quelques talents et une bonne dose de courage pour se lancer dans l'aventure. Le chevalier Doussault en 1837 ne se contentait pas de dormir sur son titre et de jouer les châtelains, il était employé à la forge.

Pour la période 1822-1837, quelques documents comptables nous sont parvenus et vont permettre d'en savoir plus sur la gestion de la société. Jean-Marie Gautier, le directeur, rendait chaque année des comptes en recette et dépenses à chacun des co-intéressés. Le compte de 1822 rendu à Garnier s'équilibre à 9363,99 F dont le fermage au prorata de sa portion (8/135 des 18 000 F), du charbon vendu par Garnier à la forge à partir de ses bois personnels, du bois en corde et des récoltes de terres gérées par Gautier. Il faut à ce point noter que le directeur, de même que son homologue de l'ancien régime, gère non seulement la forge mais aussi des biens appartenant aux maîtres des forges. Il est un correspondant privilégié des propriétaires surtout lorsque ceux-ci comme les Sesmaisons qui ne résident pas sur place et ignorent le plus souvent la consistance réelle de leurs biens disséminés çà et là. Recevant la procuraçtion de ses employeurs le directeur agit en leur nom, il est un homme de confiance et nous en donnerons plus loin quelques exemples à travers la correspondance que Gautier puis Beuscher son successeur ont pu échanger avec le comte de Sesmaisons ou d'Andigné de Mayneuf. En 1826, les recettes et les dépenses s'accordent à 4271 F en 1830 à 2903 F. Pour avoir un aperçu plus juste il est meilleur de recourir aux comptes généraux rendus en octobre de chaque année au syndic des propriétaires car en est exclu tout ce qui n'a pas un rapport direct avec les forges. Nous en livrons la teneur dans le tableau ci-contre pour trois exercices qui nous sont connus.

1835-1836	1836-1837	1837-1838	
96 428,38	122 769,07	190 692,52	Total dépenses
109 997,38	160 323,43	202 205,86	Total recettes
13 569,00	37 554,36	11 513,34	Bénéfices
43 934,00 (45,56 %)	67 512,16 (54,99 %)	64 363,12 (33,75 %)	dépenses liées à l'achat de bois de- bout, bûchage, cuis- son des charbons.
6 504,36 (6,74 %)	8 301,28 ( 6,76 %)	7 314,10 ( 3,78 %)	Dépenses relatives au minerai, castine, extractions, trans- port.
19 038,90 (19,74 %)	23 306,41 (18,98 %)	21 818,25 (11,44 %)	Salaires, paiements des ouvriers à la tâche, journées des manœuvres.
4 644,13	2 504,69	3 514,78	Impositions
18 000,00	18 000,00	18 000,00	Fermages
4 008,43	3 144,07	3 782,37	Dépenses de fonc- tionnement
		54 000,00	Redistribution du capital aux action- naires

De l'analyse de ce tableau il ressort en premier lieu que les dépenses liées à l'approvisionnement en bois constituent le principal poste budgétaire : 45 % en 1835, 54 % en 1836. Le dernier exercice présente des chiffres quelque peu faussés car sans anticiper sur la suite de cette étude, disons que la forge va être vendue en 1838 et que le capital de départ (120 000 F) a été redistribué en partie (54 000 F), une année de fermage supplémentaire a été payée correspondant probablement à une année de transition pendant laquelle les sociétaires vont continuer de vendre les éléments de l'actif. Parallèlement au chapitre des recettes, on a vendu beaucoup de fonte et de gueuses.

Pour 1835, les dépenses relatives au bois s'élèvent à 43 934 francs sur lesquels on compte 26 128 francs soit 59,47 % pour le seul achat puis 17 803,54 francs pour la transformation en charbon et son transport à la forge. Le prix moyen de la corde se trouve ramené à une moyenne de 6,38 F.

On extrait la même année 1274 pipes à 1,25 F l'une en payant une indemnité au propriétaire des terrains de 37 centimes par pipe. Quant aux ouvriers, ceux du fourneau furent occupés pendant 270 jours et payés 2 246,90 F. Les forgerons fabriquèrent 232 800 kilogs de fer et reçurent 5 576,64 F, le fendeur 1 000 F. Les ouvriers rentés, c'est-à-dire employés à l'année sont émargés pour 2 172 francs.

En 1836, on acheta davantage de bois tant sur pied qu'en cordes pour 45 286,38 F, représentant 67 % de la dépense globale du bois, augmentation qui peut s'expliquer par un prix moyen de la corde légèrement inférieur à celui pratiqué l'année précédente : 5,02 F. On en profita certainement pour augmenter les stocks. Le prix du minerai et le droit de terrage étaient le même qu'en 1835. Le fourneau fut en feu pendant une période équivalente (252 jours) pour une production connue de 300 tonnes de gueusillons. De la forge il ressortit 323,8 tonnes de fer.

Pour comparaison, les forges de Pouancé en Maine-et-Loire produisent du 1<sup>er</sup> juillet 1837 au 30 juin 1838 plus de 778 tonnes de fonte et 291 tonnes de fer (43). Elles se composaient d'une forge et d'une fenderie au lieu-dit Tressé à Pouancé, un fourneau à la Prévrière et un second construit vers 1787 à Roche en Chelun près de la forêt de la Guerche.

Enfin en 1837, la corde de bois est sensiblement plus chère à 5,65 francs et le minerai a le même coût. La production de fer s'éleva à 209 300 kilogs. Celle de fonte n'est pas connue. Parallèlement, nous possédons pour les trois années ci-dessus les bilans d'exploitation donnant l'état du passif et de l'actif. Ce dernier dresse l'inventaire des matières premières existant dans les différents lieux de coupe et de transformation du bois, puis la quantité de fonte et de fer aux ateliers. Nous en livrons l'intégralité pour l'année 1836.

*Situation de la forge de Martigné au 20 septembre 1836*

*Actif*

99 cordes de châtaignier à la Mignotière en Moussé dressées en fourneau à 6 F .....	594,00 F
867 cordes des balises du Theil à 5 F l'une .....	4 335,00 F
2310 cordes des balises d'Araize à 6 F l'une .....	13 860,00 F
68 cordes de bois taillis aux Touches en Martigné à 6 F .....	408,00 F

(43) DORNIC (François). *Le fer contre la forêt*. Rennes, 1984, édition Ouest-France.

36 cordes de bois au chantier de la fenderie montées et dressées .....	288,00 F
68 cordes de bois à la Ginière en Martigné à 5 F l'une .....	340,00 F
50 cordes de bois pour chauffage des forgerons à 8 F l'une .....	400,00 F
10 380 bourrées dans le n° 2 d'Araize à 3 F le cent ...	311,40 F
65 cordes de vieilles souches dans le n° 2 d'Araize à 3 F l'une .....	195,00 F
1 500 pipes de mine à la forge à 6 F l'une .....	9 000,00 F
560 pipes de castine au fourreau à 5 F l'une .....	1 120,00 F
340 pipes de castine au fourneau à 5 F l'une .....	1 700,00 F
8 000 sacs de charbon de fourneau à 2,5 F l'un .....	20 000,00 F
10 000 sacs de charbon de forge à 2 F l'un .....	20 000,00 F
5 pierres d'ouvrage de fourneau à 50 F l'une .....	250,00 F
5 timpes (43 bis) de fourneau à la forge et 5 vermes (43 ter) .....	500,00 F
23 pierres d'ouvrage de fourneau à 36 F l'une .....	828,00 F
871 290 kilogs de fonte en gueuses à 13 F le cent ...	113 267,70 F
400 kilogs de fonte marchande à 20 F le cent .....	80,00 F
55 954 kilogs de fer dont 39 700 en fer plat à fendre à 38 F le cent .....	21 262,52 F
Crédits sur divers pour vente de fonte et de fer en détail .....	791,61 F
Crédits en recette extraordinaire .....	5 023,10 F
Crédits sur divers marchands pour vente en gros ...	74 133,71 F
Crédits pour fermages de terres étangs et moulins ..	11 811,26 F
TOTAL .....	301 399,30 F

(43 bis) Timpe : pièce de fer ou de fonte soutenant la maçonnerie du fourneau du côté où se fait la coulée (Encyclopédie).

(43 ter) Sterme : fond de four d'affinerie.

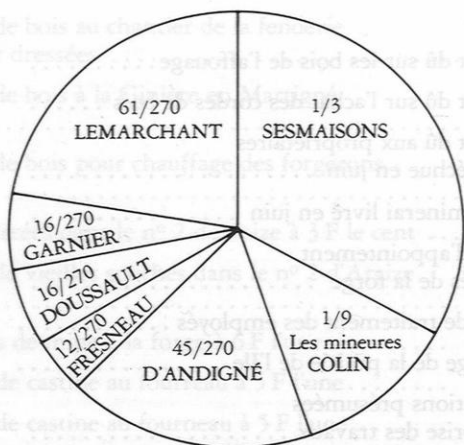
*Passif à déduire*

Pour restant dû sur les bois de l'affouage .....	7 424,14 F
Pour restant dû sur l'achat des cordes de bois .....	11 290,00 F
Pour restant dû aux propriétaires sur l'année échue en juin .....	3 629,51 F
Terrage de minerai livré en juin .....	471,38 F
Trois mois d'appointement des employés de la forge .....	1 518,75 F
Trois mois de traitement des employés .....	543,00 F
Pour fermage de la prairie de l'Ile .....	400,00 F
Pour réparations présumées avant la reprise des travaux .....	2 000,00 F
TOTAL .....	27 276,58 F
Reste de l'actif nef .....	274,122,72 F
Actif au 30 juin 1835 .....	246 438,71 F
d'où il résulte un bénéfice de .....	27 684,01 F

Il n'y a plus dans ces états les différents « assortiments » que l'on retrouvait quelques années auparavant avec toute une gamme de fontes moulées, et plusieurs qualités de fer. On semble rationaliser la production au détriment de diverses spécialités qui se faisaient jusqu'alors telles les pourpensées, galettoires ou essieux. A partir de cette époque, les artisans locaux achetèrent la matière brute à la balance se chargeant eux-mêmes de la fabrication de ces objets.

Entre temps la comtesse de Goulaine décéda et deux petites pièces, Bathilde et Marie-Emilie Colin de la Biochaye, héritèrent de sa part. Elles étaient par ailleurs orphelines de père et mère et se retrouvèrent sous la tutelle de leur grand-père M. Hochedé de la Guémerais (44). D'autre part, Lemarchand étant lui aussi décédé, sa veuve augmenta sa portion en rachetant la moitié des 16/135 provenant de l'estoc Varin père, suite au décès de celui-ci. La nouvelle répartition était donc la suivante en 1837.

(44) Bathilde (1823-1907), héritière du château de la Villeroux en Gaél, épousa le vicomte Joseph-Marie-Bertrand de Poulpiquet du Halgouët, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, maire de Maxent. Sa sœur, Marie-Emilie (1826-1901), héritière de la Guémerais en Derval épousa Isidore Hay, comte et châtelain des Nétumières en Erbrée.



Mis en minorité, Varin et Doussault furent en butte ces dernières années aux menées ourdies par les autres actionnaires. C'est ce que l'on découvre au hasard des correspondances. Le comte d'Andigné écrivait en effet le 17 décembre 1836 à Beuscher le nouveau directeur. « Quoiqu'il fut question de provoquer la licitation en mon privé nom, nous n'en étions pas moins d'accord pour cette opération vous, M. de la Jarsais votre beau-frère, M. Fresneau, M. de Sesmaisons et Mme de Giverville, que je ne doutais pas de l'assentiment de M. de la Guémerais pour ses mineures... que nous n'avions donc pour véritable adversaire que MM. Doussault et Varin mais qui n'en seraient pas moins disposés à toute espèce de chicane » (44). La crise couvait depuis plusieurs mois et certaines places financières comme Nantes étaient réputées non fiables. La baisse du prix du fer s'ajoute à cet état de fait et entraîna une crise de confiance entre industriels et marchands en gros. « Il n'est pas étonnant que leur prix (des fontes) établi à la Saint-Martin ait plutôt faibli qu'augmenté. Cette foire a été mauvaise par l'embarras à Nantes particulièrement causé par le défaut de circulation de l'argent et à raison des non-paiements... A propos de Nantes vous me mandez que vous espérez y trouver l'écoulement d'une certaine quantité de fonte mais en faisant cette opération qui devient nécessaire défiez-vous des négociants et des affaires de cette place. Je n'en connais point de plus dangereuse. Elle présente presque toujours des mécomptes pour ceux qui n'y demeurent pas ». Tous ces problèmes liés au manque croissant de bois

(45) Arch. privées.

encouragent alors les sociétaires à provoquer la licitation et le comte d'Andigné s'y employa ardemment. Le 24 avril 1837, il propose la vente à Garnier, maître de forges et repreneur de plusieurs établissements : « Je crois que la vente en seconde main et à M. Garnier est préférable... je ne saurais trop répéter que la place de Nantes n'est pas solide et n'offre pas de franchise et de loyauté dans les transactions commerciales. C'est une réputation qui lui est acquise et qui est fondée sur une quantité de faits et de mésaventures ». Au printemps 1837, alors que les forges y bénéficiaient d'affouages, les forêts du Theil et du Cellier sont mises en vente, et d'Andigné pressent le préjudice que portera à la forge le passage de ces forêts dans les mains de particuliers « qui pourront fort bien en employer le produit à tout autre usage qu'à celui de la forge ». Doussault et Varin proposent alors à d'Andigné de lui vendre leur part pour 30 000 francs, ce qui portait le fonds et ses dépendances à plus de 500 000 francs. L'hypothèse d'une vente séparée des installations et des étangs de la Blisière et du Plessis-Mesle fut alors envisagée mais repoussée car elle aurait eu pour conséquence un prix de vente rabaisé de la forge « en la voyant sans pacage et dépouillé de moyens de s'en assurer ou... par des arrangements avec la forge de Pouancé ». De plus l'étang de la forge était grevé de contraintes liées aux inondations des terres riveraines, dont les détenteurs ne manquaient pas de poursuivre en justice les possesseurs de l'étang (46).

#### *La fin des illusions*

De plus en plus la solution de la vente paraît inéluctable. Le sieur Fresneau, membre du conseil d'arrondissement, se range à l'avis de d'Andigné et impute à Doussault et Varin la cause de la mésentente qui règne entre les sociétaires. Il envisage même de racheter sans eux : « Si la forge se vend à un prix raisonnable, je consens à racheter avec des sociétaires sociables. Si elle monte très haut je ne peux faire une folie pour une propriété dont l'avenir ne sera jamais assuré faute qu'elle n'aura pas de bois et aucun de nous ne peut ou ne veut acheter les forêts qui l'entourent... Tant qu'à vendre la forge au détail, c'est une absurdité. Je veux la vendre dans l'état actuel et l'acquéreur aura s'il lui convient des procès... La forêt du Theil est à vendre. Cette vente aura un plus ou moins bon effet sur la vente de la forge suivant les dispositions de l'acquéreur » (47).

(46) Le 4 octobre 1672 devant le sénéchal et seul juge de la juridiction de Martigné, René Sager avait fait procéder à l'état de la chaussée et de sa hauteur pour servir à l'avenir et marquer la hauteur « à laquelle on ne peut tenir l'eau et à cette fin payer tous ceux qui prétendent gesnes, inondations, rehaussements... ». Comme il était prévu de relever la chaussée, il fut posé sur les rivages de l'étang des bornes qui ne devaient pas être submergées. L'affaire se résolut par le versement d'indemnités aux riverains qui concédèrent à la forge « le droit d'inonder jusqu'aux bornes placées ».

(47) Arch. privées.

Finalement, un jugement du 16 novembre 1837 rendu par le tribunal civil de Vitré ordonna la vente par licitation des immeubles suivants :

- 1) Les forges de Martigné avec toutes ses dépendances, un pré en la commune de Noyal-sur-Brutz, l'étang de la Blisière en Juigné-les-Moutiers et Soudain (Maine-et-Loire), des coupes restantes sur les forêts d'Araize et du Theil. Mise à prix ..... 194 000,00 F
- 2) Le moulin du Coudray en Martigné. Mise à prix ..... 8 000,00 F
- 3) L'étang du Plessis-Mesle en Juigné et Carbay ..... 14 000,00 F

La vente fut poursuivie par le comte d'Andigné entre les copropriétaires. Le 22 mai 1838, Madame Louise Cohas, propriétaire sans profession, veuve du sieur Lemarchant, demeurant aux Renardières, commune de Chantenay, arrondissement de Nantes, racheta la quasi-totalité des lots pour la somme de 492 498,64 francs. Seul l'étang du Plessis-Mesle fut racheté par le marquis de Préaulx pour 18 000,00 F (48).

Dans les mois qui suivirent, chacun récupéra ses fonds au prorata de sa mise initiale. Quelques semaines après la vente, le journal *Le Vitréen* dans son édition du 29 juillet rapportait « la mort à Martigné le 23 de ce mois à sept du matin de M. Varin du Frambois, suicidé d'un coup de pistolet chargé de deux balles qui, de la bouche, ont traversé le crâne et sont allés frapper le plancher ». Cette mort est à rapprocher de celle de Pierre Garnier trouvé mort par balle dans son jardin. La réussite de ces individus n'avait-elle pas créer davantage que des jalousies ? La dernière chouannerie, celle de la duchesse de Berry, a très bien pu encourager certains à se venger de notables considérés comme profiteurs de la révolution.

Dès que la veuve Lemarchand se fut portée acquéreur des forges à la surprise générale, ses anciens co-associés ne manquèrent pas de lui mettre des bâtons dans les roues. Elle se procura un fournisseur de fonds et un ingénieur fut appelé pour trouver un meilleur emploi dans les procédés nouveaux. Elle dut comme à l'accoutumée faire la chasse aux bois et profita de l'occasion qui lui était offerte de la vente des bois de la Pommeraye et de Sainte-Christine « débris de la terre de Coesmes vendus nationalement et rachetés le 15 juin 1812 par le comte de Sesmaisons (son père fut le dernier seigneur de Coesmes). Or, les biens Sesmaisons même après la vente de la forge continuèrent d'être gérés par Beuscher et celui-ci sut profiter de sa position privilégiée. La dame Lemarchant songea tout de suite à acquérir ces bois d'une contenance totale de 44 hectares 31 ares et pour cela avertit Donatien de Sesmaisons qui demeurait à Paris qu'elle préférait traiter directement avec lui plutôt que de passer par son régisseur. Le comte, par

(48) Le marquis Joseph de Préaulx avait racheté en 1820 le château, les forges et les bois de Pouancé à Etienne Feuillant, ancien député et maire de Pouancé.

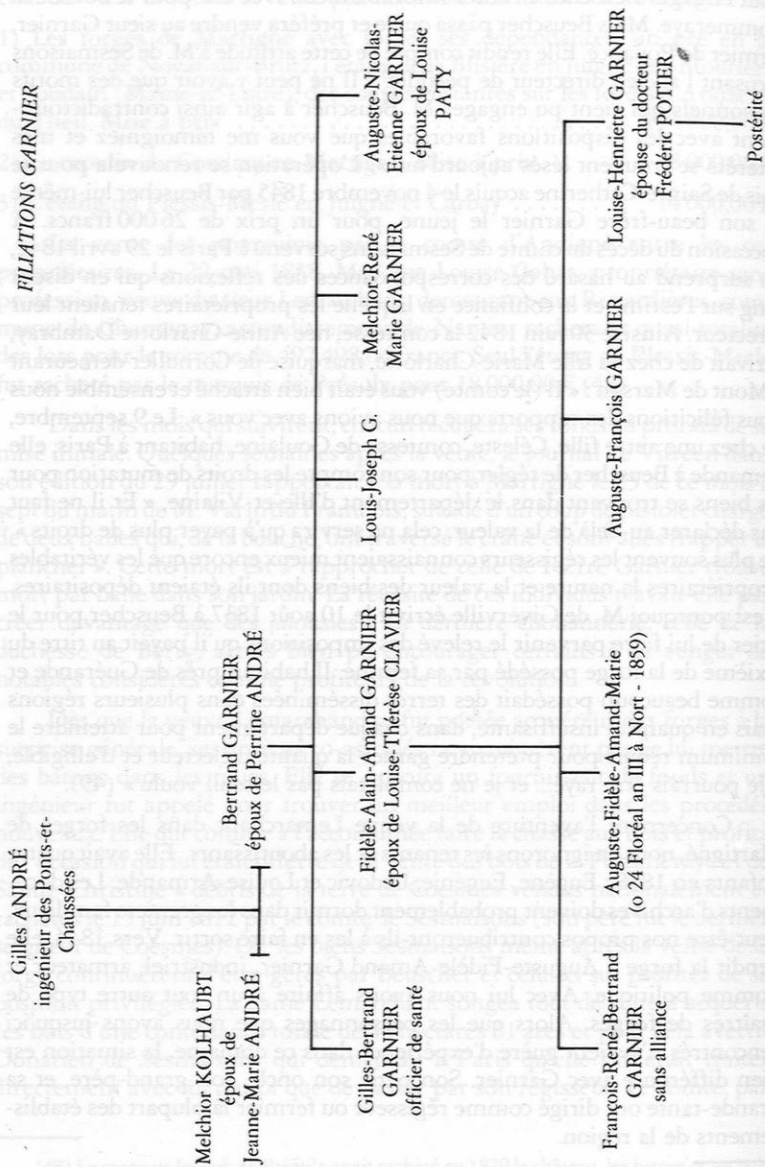


complaisance envers son ancienne associée lui répondit le 5 janvier 1840 pour engager Beuscher à traiter favorablement avec elle pour le bois de la Pommeraye. Mais Beuscher passa outre et préféra vendre au sieur Garnier, fermier de Pouancé. Elle rendit compte de cette attitude à M. de Sesmaisons accusant l'ancien directeur de perfidie. « Il ne peut y avoir que des motifs personnels qui aient pu engager M. Beuscher à agir ainsi contrairement avec les dispositions favorables que vous me témoigniez et mes intérêts se trouvent lésés aujourd'hui ». L'opération se renouvela pour le bois de Sainte-Catherine acquis le 4 novembre 1845 par Beuscher lui-même et son beau-frère Garnier le jeune, pour un prix de 26 000 francs. A l'occasion du décès du comte de Sesmaisons survenu à Paris le 29 avril 1842, on surprend au hasard des correspondances des réflexions qui en disent long sur l'estime et la confiance en laquelle les propriétaires tenaient leur directeur. Ainsi le 30 juin 1842 la comtesse, née Anne-Charlotte Dambray, écrivait de chez sa fille Marie-Charlotte, marquise de Cornulier demeurant à Mont de Marsan : « Il (le comte) vous était bien attaché et ensemble nous nous félicitions des rapports que nous avons avec vous ». Le 9 septembre, de chez une autre fille, Céleste, comtesse de Goulaine, habitant à Paris, elle demande à Beuscher de régler pour son compte les droits de mutation pour les biens se trouvant dans le département d'Ille-et-Vilaine, « Et il ne faut pas déclarer au-delà de la valeur, cela ne servira qu'à payer plus de droits ». Le plus souvent les régisseurs connaissaient mieux encore que les véritables propriétaires la nature et la valeur des biens dont ils étaient dépositaires. C'est pourquoi M. de Giverville écrivit le 10 août 1837 à Beuscher pour le prier de lui faire parvenir le relevé des impositions qu'il payait au titre du sixième de la forge possédée par sa femme. Il habitait près de Guérande et comme beaucoup possédait des terres disséminées dans plusieurs régions mais en quantité insuffisante, dans chaque département pour atteindre le minimum requis pour prétendre garder la qualité d'électeur et d'elligible, « Je pourrais être rayé... et je ne complétais pas le seuil voulu » (49).

Concernant l'aventure de la veuve Lemarchant dans les forges de Martigné, nous en ignorons les tenants et les aboutissants. Elle avait quatre enfants en 1838 : Eugène, Eugénie, Ludovic et Louise-Armande. Les documents d'archives doivent probablement dormir dans les greniers familiaux, peut-être nos propos contribueront-ils à les en faire sortir. Vers 1844, elle vendit la forge à Auguste-Fidèle-Amand Garnier, industriel, armateur et homme politique. Avec lui nous avons affaire à un tout autre type de maîtres de forges. Alors que les personnages que nous avons jusqu'ici rencontrés n'avaient guère d'expérience dans ce domaine, la situation est bien différente avec Garnier. Son père, son oncle, son grand-père, et sa grande-tante ont dirigé comme régisseur ou fermier la plupart des établissements de la région.

(49) Arch. privées.

## FILLATIONS GARNIER



*Une affaire de famille : l'épopée des Garnier*

Les Garnier furent incontestablement une des familles les plus au fait dans la direction et l'administration d'établissements sidérurgiques, tant sous l'Ancien Régime, au service des Condé qu'après la révolution pour leur propre compte ou en tant que fermiers. Vers 1760 dans la région de Châteaubriant la plupart des régisseurs étaient recrutés dans le milieu des ingénieurs des ponts et chaussées. D'abord affectés à l'arpentage des domaines, ils étaient ensuite nommés commis aux forges. Leur parfaite connaissance des bois et forêts, des cours d'eau qui les traversaient, en faisaient de parfaits collaborateurs.

Le 7 juillet 1768, suite au décès de Pierre Dauffy du Jarrier directeur de Moisson (auparavant à Martigné), le conseil du prince de Condé nomma Jeanne-Marie André et son époux le sieur Melchior Kolhaubt « pour conduire et administrer les dites forges » (50). Le beau-frère de la dame Kolhaubt, Bertrand Garnier, auteur de tous les Garnier dont nous parlerons, fut quant à lui nommé « pour la commission de la forge de Gravotel (annexe de Moisson), sous les ordres et inspections de la direction générale et pour les arpentages des forêts ». La dame Kolhaubt était la fille de Gilles André, ingénieur des ponts et chaussées à Châteaubriant, précédemment employé par le prince pour l'arpentage des terres. Bertrand Garnier, qui avait épousé Perrine André demeurait jusqu'alors à « Quimpert-Corentin » où il exerçait ses talents d'ingénieur en second des ponts et chaussées de Bretagne. Le cas de Jeanne Kolhaubt paraît exceptionnel tant par l'ampleur du rôle joué par celle-ci que par la durée de ses services, jusqu'en 1793. Enfin un travail de cette nature confié à une femme n'était pas encore chose courante. Le 7 août suivant, un traité de régie des forges de Moisson et de Gravotel fut conclu entre Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, demeurant en son hôtel paroisse Saint-Sulpice, et la dame Jeanne-Marie André « épouse du sieur Kolhaubt dont elle se porte fort, demeurante de présent à Paris à l'hôtel de Suède ». L'énumération des différents articles du traité constitue un tableau vivant du travail du régisseur dont les fonctions étaient multiples. Garant des fonds qui leur étaient remis, les Kolhaubt durent verser à leur entrée une caution de 30 000 Livres. Ils recevaient chaque mois de la part du sieur Fournier de Villecerf, intendant à Châteaubriant, les sommes d'argent nécessaires à la marche des ateliers. Cet argent provenait des rentes domaniales. Annuellement un compte de régie en deniers, poids de fabrication et consommations devait informer le conseil du prince de la bonne marche de l'usine. Directement responsable de la fabrication ils veillaient à la bonne façon des fers et « à ce que les commis

---

(50) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Dépôt Jouon des Longrais, 45 J 46.

chargés de les recevoir n'en reçoivent aucun qui ne soient bien forgés et bien conditionnés ». Seule la vente à la balance leur incombait. La vente en gros faisait aussi l'objet de traité, et à cette époque Hamard était le commissionnaire général des fers de S.A.S. à Nantes. Pour l'exploitation des bois la politique préconisée par le conseil devait être scrupuleusement suivie. Lors de l'abbat la présence du garde général était obligatoirement requise, la coupe se faisant à fleur de terre, sous réserve de trente-deux baliveaux de l'âge du taillis par journal. A cet effet quatre gardes personnels de la maîtrise de Châteaubriant furent désignés pour exercer comme facteur et commis des bois et résidèrent respectivement à la forêt Pavée, en Juigné, en forêt d'Araize et le dernier en forêt de Teillay. Tous les quinze jours les ateliers étaient visités et inspectés, les consommations de charbon soigneusement calculées. Les minières étaient également l'objet d'une visite mensuelle afin de veiller « à ce que la mine qu'ils feront tirer soit apprêtée et convenable et point en grelots trop gros » (51). Liberté était laissée en ce qui concerne la recherche et la prospection d'autres minières. En retour, il était accordé une remise sur les fers forgés et fontes moulées à savoir de 4 livres par millier sur les 500 premiers milliers, puis de 5 livres depuis 500 jusqu'à 800 milliers et enfin de 6 livres au-delà de 800 milliers fabriqués par an, le tout poids de forge.

Le 3 septembre 1777, le sieur Michel, administrateur générale de maisons, domaines et finances du prince, présenta un rapport au conseil en vue d'arrêter les comptes pour la période de 1769 à 1776. Chacun de ces comptes était présenté sous les deux natures de recette et dépense en deniers. La recette provenait pour l'essentiel des sommes avancées aux comptables par le sieur Hamard et de celles de la vente des fers et fontes à la balance. Les dépenses se ventilaient entre l'achat des matériaux et matériels nécessaires à l'exploitation, le paiement des voituriers et des charrois, les gages des ouvriers, l'appointement des commis et les remises sur les fabrications faites aux deux forges. Pour les années ci-dessus les comptes s'équilibrent autour d'une moyenne de 83 300 livres avec des extrêmes allant de 74 787 livres en 1776 à 89 154 livres en 1772. Le rapport était accompagné d'un commentaire élogieux pour les administrateurs, qu'on en juge en lisant ces propos : « La régularité et le bon ordre avec lesquels ces comptes sont dirigés annoncent bien l'exactitude et l'intelligence qui règnent dans l'administration des sieur et dame Kolhaubt. M. Lambert qui a vu de près cette administration assure qu'il serait difficile d'en trouver une aussi bien dirigée, quoiqu'elle embrasse un détail très considérable d'objets difficiles. La plus petite partie tant en actif qu'en passif y est soignée avec la plus grande attention. Enfin rien n'échappe au zèle des sieur et dame Kolhaubt surtout d'elle qui se porte à cette occupation plus particulière-

---

(51) Ibid.

ment encore que son mary. Cette femme joint à la plus grande activité toute la sagacité et la probité possibles depuis un nombre d'années qu'elle s'est particulièrement appliquée à acquérir les connaissances nécessaires pour bien diriger des forges. Elle y est parvenue au point qu'il sera très difficile de la remplacer. J'ajouterai même sans exagérer que cette femme est au-dessus de tout éloge dans cette partie » (52). Sa gestion va durer jusqu'à son décès en 1793. Elle avait sous ses ordres son beau-frère Bertrand Garnier qui eut au moins cinq enfants qui sont les suivants : Louis-Joseph, Gilles-Bertrand, officier de santé demeurant à Paris en 1787, Melchior-René-Marie, dit Garnier Duperron, futur secrétaire de l'administration municipale de Pouancé en l'an VI et maire en l'an X (53), Auguste-Nicolas-Etienne, directeur de la Provostière sur qui nous allons revenir, puis Fidèle-Amand, que nous avons déjà rencontré au cours de cette étude.

#### *Au service des aristocrates locaux*

Auguste-Nicolas Garnier travaillait à la Provostière, commune de Riaillé près d'Ancenis. Les forges de Riaillé appartenaient alors au duc de Béthune Charost, baron d'Ancenis, elles pouvaient produire une moyenne annuelle de 1 800 000 livres de fonte et 1 200 000 livres de fer (54). Elle se composaient de la grande forge de la Provostière, la petite forge de la Vallée, le haut fourneau de la Poitevinière et la fenderie de la Vallée. Auguste Garnier intervenait alors comme employé des fermiers, ces derniers, les mêmes depuis 1765 s'étaient regroupés en sociétés prenant aussi les fermes de Port-Brillet et Chailland près de Laval. On trouvait dans ce groupe de locataires Michel et Olivier Dubois et Julien Leclerc du Flécheray. A la veille de la révolution ce groupe était le même, les héritiers en plus. Ils offrirent même en 1788 aux propriétaires de Martigné de prendre leur usine à ferme pour 8000 francs par an. Non content de gérer la Provostière, Garnie était également fermier des biens du marquis Jérôme-Joachim-Michel Robineau de la Rochequairie, seigneur de la Motte-Glain, dans une paroisse voisine. Nous avons pu retrouver des fragments de la correspondance que ce dernier échangea avec Garnier pour la période allant de 1788 à 1793. Elle est riche en détails surtout en ce qui concerne les événements ayant trait aux pillages des châteaux en 91 et 93 mais aussi pour les menus faits divers parisiens car le marquis demeura dans la capitale préférant

(52) Ibid.

(53) Melchior Garnier fut chargé le 4 prairial an V de gérer les fermes des demoiselles Maumusson, l'une d'elles ayant épousé Julien Jambu, secrétaire de la municipalité de Saint-Aubin-des-Châteaux, et parent de Michel Jambu, commissaire à Nort et assassiné par les chouans le 12 décembre 1794.

(54) Arch. dép. Ille-et-Vilaine C 1474.

l'anonymat de la foule citadine alors qu'il était tout désigné à la vindicte populaire en restant dans son château en la Chapelle-Glain, près de Châteaubriant. Son logis fut d'ailleurs en partie incendié par les chouans et on ne peut affirmer que le marquis en fut sorti sain et sauf s'il avait été présent.

Malade, oublié des siens le marquis écrit le plus souvent pour demander de l'argent et pour cela s'appuie sur les différents hommes d'affaire qui peuvent encore circuler librement à cette époque sans être trop inquiétés. Parmi ceux-ci, on trouve Auguste Garnier bien sûr, maire de Riaillé, mais aussi le sieur Jallot fermier de la Motte-Glain et les Leclerc du Flécheray et de la Galorière. Ces derniers voyageaient fréquemment entre Riaillé et Laval et servirent d'intermédiaire entre le marquis et Garnier. Nous ne publierons pas l'intégralité de cette correspondance, ce n'est pas notre propos, nous en livrons seulement quelques extraits les plus caractéristiques. Dès le mois de septembre 1789 le marquis réside à Paris, il va tenter dans les mois suivants de revenir à la Motte-Glain mais on devine derrière les raisons qu'il invoque pour excuser son absence une peur latente et sa méfiance vis-à-vis de ses anciens vassaux. Il a eu écho des incendies et des pillages de châteaux dans la région et ne tient certainement pas à attiser la violence en revenant sur ses terres. Il laisse à ses fondés de pouvoirs le soin de gérer et de faire en son nom les déclarations patriotiques d'usage. Ne recommande-t-il pas à Garnier « Ne mettez point marquis sur l'enveloppe, M. Rochequairie suffira » (55). Puis les mois passent et la fréquence des courriers s'espaçant il va même jusqu'à mettre en doute la compétence puis l'honnêteté de Jallot et peut-être de Garnier, préférant pour un seul objet s'en remettre à plusieurs à la fois de peur que l'un d'eux ne défaille. Tout au long de ses missives, ce n'est que jérémiades et suppliques pour avoir des nouvelles du pays mais surtout s'inquiétant de ce que devient son bien. Sa santé est médiocre, dit-il, et les médecins lui conseillent d'aller prendre des bains de mer « au vingt-cinquième degré ». Aussi envisage-t-il de se rendre à Boulogne, ce qui lui occasionnera de nombreux frais, alors que dans les courriers précédents, il avançait qu'il lui était pratiquement impossible de sortir de Paris et que sa santé, trop fragile, ne lui permettait pas de supporter un voyage à la Flèche où il aurait rencontré Garnier, Jallot et les Leclerc. On peut penser qu'il projeta comme tant d'autres d'émigrer vers l'Angleterre puis de faire le tour de l'Europe occidentale. Régulièrement Rochequairie transmettait des lettres de change aux Leclerc à Laval que ceux-ci échangeaient en écus sonnants et trébuchants avec Garnier lorsqu'ils le rencontraient à Ancenis. Ces lettres font aussi une large part au truculent et au pittoresque qui émaillent souvent les correspondances entre gens intimes.

---

(55) Dépôt Jouon des Longrais, 45 J 54.

Le 8 avril 1790 de chez le vicomte de Maillé en son hôtel rue du Bac vis-à-vis les missions étrangères « Je vous supplie de me donner le plutôt que vous pourrez et de recommander ma maison et mes affaires à M. Jallot. J'ignore si ma maison a été conservée, brûlée ou pillée et si le peuple est plus tranquille que lorsque je suis parti... tout est très tranquille ici jusqu'à présent mais d'une grande cherté, l'on fait mauvaise chère dans les hôtels garnis... Permettez-moi de finir car la tête me bouille, j'ay plus de trente lettres à écrire et je n'y puis suffire ».

Le 18 avril 1790, à Paris au bas du pilori « Je vous remercie bien et vous souhaite une bonne santé, j'ay un mal affreux, j'écris trop et lis trop, mais il faut, nous sommes dans de terribles crises, il faut l'avouer, Dieu soit bény. Hier j'ay reçu le décret dans le journal de Paris du lundi 11 janvier. L'assemblée nationale en improuvant leur conduite (des magistrats de Rennes) et les motifs de leur justification les a déclarés incapables de toute fonction publique jusqu'au moment où, selon leur requête, le corps législatif les aura admis au serment qui lie tous les françois à la Constitution. Et pour l'exécution du présent décret, l'assemblée nationale ordonne que les magistrats de Rennes se rendent de nouveau à la barre pour entendre cette décision par l'organe du président. Ah bon Dieu... ».

Le 24 avril à Paris hôtel royal du Danemark, s'adressant à Leclerc de la Galorière : « Ayant parti de Bretagne pour fuir la persécution, j'ay remis de l'or à M. Garnier directeur de la Provostière, oserai-je vous prier M. de me faire passer cent louis d'or par la diligence à l'adresse de M. du Fouray qui m'a dit que si vous m'envoyez du papier il ne pourra aussi me donner que des billets de caisse d'escompte sur lesquels il faut jusqu'à 60 livres par 100 livres. Aussi M. que l'or que je vous demande ne vous effraie pas parce que M. Garrier vous remettra la même somme en même métal ».

Le 26 avril 1790 de Paris, à Garnier, « Je vous serai bien obligé si vous vouliez bien ne pas me laisser taxer pour les contributions patriotiques... Je vous dirai que dans ma position je suis écrasé car je vois que j'ai affaire à de mauvais vassaux. M. Jallot m'écrit très rarement ce qui m'inquiète beaucoup car je crains toujours quelques désastres, enfin je suis accablé et je ne sçay comment je m'en tireray, il y a des décrets sur la chasse qui mettent les seigneurs, les gentilshommes aux plus grandes gesnes. Le 16 juin à Leclerc « Je ne sçay si vous viendrez pour le 14 comme curieux ou comme député, pour moi je ne serai pas ici. On croit qu'il viendra plus de 200 000 hommes ou femmes ».

Le 4 août 1790 « Il est question d'évaluer au denier 18 ce que produit année chaque coupe, c'est ce que seul dans le pays vous pouvez faire puisque vous seul en avez les livraisons » ;

Le 12 octobre 1790 « Depuis mon arrivée à la Flèche, je me suis trouvé plus mal, mes jambes ont enflé et je suis obligé de garder la chambre. J'ay vu

que le chagrin, les inquiétudes inséparables des gens de ma sorte dans ces cruelles circonstances sont bien capables d'aigrir le sang et de l'appauvrir... La révolution générale en fera bien mourir d'autres parce qu'elle tourne le sang de tous les honnêtes gens qui par son moyen souffrent les injustices les plus horribles étant traités comme des coupables et des criminels ».

Le 6 février 1791 « On a parlé ici beaucoup de paysans qui ont pillé encore des châteaux et autres choses qui ne valent pas mieux... de plus nous allons, dit-on, être anathémisé et le schisme en France. On a décrété hier au soir que tout prédicateur ne pourra monter en chaire que préalablement il ne montre avoir fait le serment fatal. J'ay appris ce matin par un évêque que le pape offre à Rome un azile à tous les évêques qui veulent, dit-on, tous décamper dehors la France. On s'oppose à la sortie de deux tantes du roi ».

Le 5 avril, « M. Jallot vient de m'apprendre avec bien du chagrin que j'en ressens, que vos sacquetiers du bois d'Ardennes en la Chapelle-Glain ont abattu les fossés en plusieurs grandes brèches dans mon semis qui joint le dit bois et qu'ils y ont mis leurs chevaux... Le prieur de la Chapelle-Glain a décampé : quoique jureur, on aura un autre jureur, mauvaise graine... L'on peut dire avec vérité que le catholicisme est ébranlé dans les fondements et que les démagogues le démolissent tous les jours par de nouveaux crimes ».

Le 7 mai 1791 écrivant à Leclerc de la Gallorière « Depuis près d'un mois je ne sors plus de ma chambre. Les médecins me promettaient cet hiver que je me porterai mieux au printemps et actuellement que mes jambes sont plus malades, ils me disent que c'est l'effet de l'Effervescence (non de la révolution française qui me trouble le sang) mais celle de la nature qui dans cette saison étant en amour m'occasionne cette malveillante maladie des jambes et de la peau... En attendant je suis obligé de m'envelopper dans de la bouillie de farine de lin, détrempee d'émolients, je prends des sucres d'herbes et des pilules qui me font transpirer et suer abondamment et qui me soulagent beaucoup ».

Le 12 juillet 1791 « Il n'y a que vous qui puissiez me rendre un des plus grands services qui puissent se rendre. C'est de vous transporter à la Motte-Glain et d'encourager M. Jallot à ne pas abandonner ma maison que je ne sois de retour puis je vous prie de vous transporter avec lui au petit château et de voir avec luy dans le coffre-fort enfoncé où il y a trois petits coffrets. Dans celui qui est en bois de chêne, le plus jaune et le plus près de la porte, il doit y avoir de 3 à 4000 livres en écus que j'y avais mis en partant, ensuite de voir avec luy dans toutes les armoires et les tiroirs si l'on n'a pas pris tus mes titres et papiers... ».

Enfin le 14 septembre 1791 « Le Roy a accepté aujourd'hui la Constitution et hier on parlait fortement de la guerre. On n'y comprend rien sinon que les deux premiers ordres sont f... et l'anarchie à son comble ».



Puis finalement le 4 octobre 1791 « Si la Constitution subsiste il est impossible que la noblesse française puisse habiter ce royaume. On ne saurait imaginer le monde qui part tous les jours. Et pas un ne revient dit-on à l'amnistie prétendue. Est-ce Papon d'Ancenis qui est nommé député ? Tous les gens de condition d'ici et des provinces s'en vont tous sur les frontières extérieures et il ne revient aucun émigré. Je ne sçays ce que cela signifie. On parle d'un congrès à Aix-la-Chapelle de toutes les puissances hors les Anglais ».

Auguste Garnier qui avait épousé Louise Paty décéda en novembre 1794. Son autre frère, Fidèle-Alain-Amand continuera la tradition familiale.

#### *Une activité multiple*

Fidèle-Amand Garnier, dit la Motte, naquit vers 1766 à Locmaria. Il suivit sa famille quand celle-ci vint s'installer dans la région de Moisson et devint même procureur de la paroisse. C'était la charge qu'il occupait lorsque le 29 avril 1793 il comparut devant le tribunal révolutionnaire de Nantes « suite à un attroupement séditieux le 13 et 14 de mars et qu'il n'a pas dissipé ». Il sera finalement élargi. Commis à Moisson, on fera appel à sa science pour inspecter les forges de Moisson en l'an V sur l'initiative d'une commission départementale dont il fit même partie. Les forges de Moisson et de Gravotel furent données en régie dès le début de l'an II au citoyen Demangeat, « leurs produits devant servir à la fabrication des canons que la même fabrique à la fonderie nationale d'Indret dont il a de même l'entreprise » (56). Il bénéficiait d'un affouage annuel de 450 journaux pour une production annuelle de 900 milliers de fer et 150 milliers de fonte. La commission se rendit sur place en brumaire an V et ses conclusions furent envoyées à l'administration qui rendit un rapport le 1<sup>er</sup> nivôse suivant. Dès ce rapport il ressortit que la république perdit plus de 905 milliers de fers. Les fontes de Moisson réputées cassantes étaient en fait peu aptes à la fabrication de canons et on reprocha à Demangeat de n'avoir pas fourni à Indret tout le produit possible des fourneaux. Il est vrai qu'il ne convertit en fer que le quart des fontes. Il ne manqua pas de protester et d'argumenter (57). De nouveau en l'an IX le directoire fit appel à Garnier pour juger de l'état et de la conduite des usines de Moisson. Il était alors d'usage de confier les procès-verbaux de rendue et de visite d'inspection à des membres de la profession exerçant dans des établissements voisins.

Fidèle Garnier avait épousé Louise-Thérèse Clavier, fille de Louis Clavier, arpenteur et marchand de bois patenté, demeurant à Nort-sur-

---

(56) Dépôt Jouan des Longrais, 45 J 49.

(57) Ibid.

Erdre. Il réalisa d'ailleurs plusieurs opérations avec son beau-père, ainsi le 22 thermidor an VII ils étaient associés dans l'exploitaton des bois dépendant de la métairie de la Tortinière en Sucé. Puis Clavier s'arrange le 16 brumaire an IX avec François Courgeon de Guémené, Pierre Drugeon de Blain et Louis Garnier de Nantes (frère de Fidèle) dans l'achat d'un canton nommé la Frélonnière au triage de Curan en forêt du Gavre pour 17 000 francs.

Parallèlement Fidèle se vit attribuer régulièrement les patentes de ses diverses activités : commissionnaire de marchandises le 9 frimaire an IV, directeur de manufacture de fer et acier le 9 germinal an X, commissionnaire le 20 ventôse an XI, puis marchand de fer en gros en détail les années suivantes.

Le 22 mai 1807, Etienne Feuillant, propriétaire des domaines de Pouancé et de la Guerche (il revendra par la suite Pouancé au marquis de Préaulx) et Letourneux du Teilleul pour lui et comme fondé des pouvoirs de Mme Ligonnière et ses co-associés dans la ferme générale des mêmes terres, convinrent de procéder à la rendue et estimation des constructions faites par les fermiers sortants, et autorisées par le bail consenti par l'ancien propriétaire, M. de Villeroy (58). Les experts furent Meslin, maître de forges de la Provostière, et Fidèle Garnier. Comme on va pouvoir le constater, ces établissements bénéficiaient de bâtiments et de travaux récents. Au lieu-dit Roche, en Chelun, 36 724 francs furent consacrés à l'amélioration des bâtiments. Cette somme se ventilait comme suit. La maison principale servant de logement aux commis et au fendeur, l'écurie et la boulangerie, pour 5300 francs. La halle (elle existe encore aujourd'hui) coûta 6680 F, la hobette (logements d'ouvriers) à l'est de l'ancien moulin, 263 F. Plus importants furent les investissements consacrés au fourneau et à ses fournitures en fer : 31 163 F. Au lieu-dit la Prévrière à quelques kilomètres de Pouancé en Maine-et-Loire, existaient un second fourneau et une petite forge, les fermiers sortants y avaient exécuté pour 12 494 francs de travaux. La fenderie, située à Tressé en Pouancé fut mise à double rouage par M. de Ligonnière par acte passé entre lui et M. d'Andigné des Ecotais le 18 février 1791 ce qui en coûta 3766 F. Au total ce fut 63 198 francs qui furent versés par les fermiers pour moderniser les installation (59).

Cet état de choses dut faire bien des envieux. Aussi dès le 25 août 1814, Garnier et Meslin prirent-ils à ferme les deux établissements de Moisdon et Pouancé, à la suite de Demangeat. Pour le premier, le marché se fit

(58) Martin de Ligonnière, juge du comté de Laval, était le gendre de Leclerc du Flécheray (Dornic. op. cit., p. 253).

(59) Jouon des Longrais, 45 J 61.

moyennant un loyer mensuel de 30 000 F par an pour les usines et les cours d'eau et 190 F par journal (soit 380 F/ha). Le bail fut conclu pour une durée de neuf ans avec un affouage de 450 journaux de bois de 18 à 20 ans à prendre dans les forêts de Teillay, Juigné, Pavée et de Derval (60). Les matières restantes laissées par Demangeat s'élevaient à environ 100 000 francs. En ce qui concerne Pouancé, le loyer était moindre avec 20 000 francs et un affouage égal. L'achat des charbons, fontes et gueuses existant sur place s'effectua pour 202 826 francs. Meslin et Garnier firent preuve de beaucoup d'audace et d'ambition en prenant sous leur coupe les deux usines, leurs prévisions se faisant sur la base d'un prix de revient du millier de fer établi à 250 francs. Il semble qu'ils y soient parvenus si l'on en croit une lettre de Meslin adressée le 30 janvier 1817 à son associé : « Nos forges et nos fourneaux, vont d'une manière satisfaisante. Nous avons maintenant 200 milliers de verge à la fenderie, que je voudrais bien rendus dans vos magasins... le bûchage de votre affouage est très avancé, il est même terminé dans la forêt d'Ombrée ».

Pendant ce temps, par ordonnance du 24 mai 1814, Condé fut réintégré dans la propriété de ses biens non vendus ou affectés au service public. Par conséquent, Moisson et Gravotel lui revinrent. Fidèle Garnier décéda avant la fin de son bail, certainement avant 1818. D'autres travaux furent entrepris pour le compte des forges de Pouancé. Le fonds déposé aux archives départementales de la Mayenne par la famille de Préaulx en atteste. Ce sont en particulier à Tressé en janvier 1822 un bâtiment de 95 pieds de long pour servir de remises, écuries et magasins, puis l'année suivante, une demeure de 82 pieds de long sur 24 de large destiné au maître de forges. Enfin à Roche le garde fourneau bénéficia également d'une habitation neuve (61).

Fidèle Garnier eut au moins trois fils et une fille : François-René-Bertrand, Auguste-François, Louise-Henriette-Marie épouse de Théodore-Frédéric Potier, docteur en médecine et Auguste-Fidèle-Amand-Marie né le 24 floréal an III (13 mai 1795) à Nord-sur-Erdre. Le dernier suivit la voie tracée par ses ancêtres et y ajouta une activité d'homme politique, imitant en cela ses confrères lavallois. Au travers de deux lettres émises par ses confrères, il est permis de dresser un portrait assez précis du personnage que fut Auguste Garnier. La première écrite en 1837 par Paillard Dubignon, maître de forges de Port-Brillet et citée par François Dornic (62) « M.

(60) Arch. dép. Ille-et-Vilaine. Fonds de Robien 1 F 1995.

(61) Arch. dép. Mayenne 29 J 8 (Fonds de Préaulx).

(62) DORNIC (François), op. cit., p. 224.

Garnier est bien dangereux il voudrait être je crois le maître de toutes les forges du pays et régulateur du prix des fers à Angers, Nantes, Bordeaux-Domfront. Il est jeune et il a de l'ambition ». La seconde lettre provient d'Andigné de Mayneuf le 24 mai 1838 : « Je ne connais M. Garnier que par sa réputation de beaucoup d'esprit et de moyens mais aussi d'une grande hardiesse dans ses spéculations. Il y a bien de l'attention à apporter dans les affaires avec quelqu'un de ce caractère et en général avec le commerce de Nantes qui n'est nullement sûr et qui en a la réputation. Je désire qu'il soit aussi exact dans le marché que vous projetez avec lui, qu'il l'a été pour les deux précédents (63).

En ce qui concerne son activité politique, elle se partage en trois tableaux. Le premier est celui de la mairie de Nantes où il fut élu conseiller sans discontinuer de 1830 à 1855, étant adjoint de 1830 à 1832, la mairie étant principalement occupée par des hommes d'affaires, des armateurs et des négociants. Membre de l'opposition qui regroupait les républicains et les légitimistes, il fut désigné en mars 1848 pour faire partie « des délégués auprès du gouvernement à Paris chargés d'exprimer au gouvernement provisoire de la République française l'adhésion complète et empressée du conseil organe de la cité » (64). Le second volet est celui de sa députation au corps législatif. Après une première tentative en 1846 où il fut battu par Dubois, député sortant, il renouvelle l'essai le 29 février 1852 avec succès cette fois-ci. De nouveau en 1857, dans la deuxième circonscription (Carquefou-Le Loroux Bottereau-Nantes-Vallet-Berthou) il est élu à la place de Favre, devenu sénateur. Enfin il jeta son dévolu sur le tribunal et la chambre de commerce de Nantes dont il fut le président en 1836 et 1845 pour le premier et en 1846 pour la seconde.

Son frère Auguste-François, propriétaire rentier, fut également conseiller municipal au banc des républicains en 1870 et 1873 sous le mandat de René Waldeck-Rousseau (65).

Les famillers Garnier et Potier demeuraient ensemble à Nantes dans un hôtel que Fidèle-Alain avait aménagé vers 1815 rue Contrescarpe au numéro 32. Ces familles possédaient également plusieurs biens dans le département : à la Meilleraye, au Port-Malon en Nort (la moitié du marais de l'abbaye du prieuré de Saint-Georges). Vers 1855, Benjamin Potier Ferrière, propriétaire ancien directeur des forges, demeurait à Pouancé.

(63) Arch. privées.

(64) RAVILLY (Etiennne) et SALLIER-DUPIN (Jacques-Yves de). *La ville de Nantes de la monarchie de juillet à nos jours*. Nantes, 1985, p. 32.

(65) Ibid.

Sur le plan économique, Auguste Garnier n'eut rien à envier à ses aïeux. En 1833 il était fermier de la Hunaudière (66), alors propriété des Demangeat. En 1844, il va faire l'acquisition de Mme Lemarchant de l'établissement de Martigné puis en janvier 1851 de Moisson au duc d'Aumale pour 65 000 francs obligeant les Demangeat à reprendre l'exploitation directe de la Hunaudière. En 1859, il prend le bail de la Poitevineière en Riaillé devenue propriété du duc de Lorges. Ce vaste redéploiement géographique était la volonté de Garnier qui voulut rationaliser la production. En 1845, alors locataire, il projeta l'introduction des machines à vapeur dans les affineries. Deux ans plus tard, ce fut chose faite avec une machinerie et deux chaudières. Voulant aller plus loin, il envisagea de ne produire à Martigné que des fontes à puddler et de les diriger ensuite vers Moisson. On ignore si son projet aboutit, mais le 20 janvier 1857, il formula une demande officielle pour être autorisé à établir un second haut fourneau à Martigné. En 1843, la fabrication de fer forgé y fut arrêtée et la forge démolie, ce qui augmenta la production de fonte. Celle-ci d'environ 7 à 8000 quintaux métriques était vendue pour l'essentiel à Basse-Indre et Garnier avec son second fourneau voulait la faire passer à un millier de tonnes. Il ne semble pas que Garnier obtint satisfaction, probablement à cause du manque d'affouage propre à Martigné.

Après les années cinquante, les hauts fourneaux vont fonctionner par intermittence. Une enquête de 1855 sur le département d'Ille-et-Vilaine indique qu'une partie des minerais employés dans le département provient de Bilbao en Espagne, Martigné continua à cette date à s'alimenter à Rougé (67). De plus en plus les grandes forges à l'ancienne sont abandonnées. La Hunaudière, appartenant à Poidrasse, est démolie en 1864, seul le fourneau subsista quelque peu. En 1881, il appartenait aux frères Rouxel et Guérin. La poitevineière au duc de Lorges est abandonnée en 1868. En 1890, il ne reste plus que Basse-Indre à la compagnie Langlois, Trignac en Moutoir à la société des forges de Saint-Nazaire et Indret à la Marine Nationale. Pour l'Ille-et-Vilaine, Paimpont a été remis en feu en mai 1880 et produisit 1647 tonnes de fonte. L'usine de la Vallée en la Bouexière continuait vailler que vailler à fabriquer de la fonte de deuxième fusion et des fers de charrie et autres « Ces deux établissements sont les seuls un peu notables qui soient actuellement en activité ». C'est donc entre 1875 et 1880 qu'il faut situer l'arrêt des activités à Martigné.

Quant à Auguste Garnier, il succomba le 12 novembre 1859 à une attaque d'apoplexie survenue en pleine gare d'Angers « où il se disposait à

(66) Arch. dép. Loire-Atlantique 1613 S 2.

(67) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 10 S 3.

prendre un train pour revenir à Nantes » (68). Le corps fut ramené le même jour par le convoi du soir accompagné du consul d'Espagne. Auguste Garnier était resté célibataire et nous n'avons pu retrouver le fonds d'archives que ses activités politiques et industrielles ont certainement dû produire. Ces pièces dorment certainement chez des collatéraux, les Potier peut-être qui résidaient en 1880 rue Contrescarpe.

#### *L'émergence d'une nouvelle classe*

Parallèlement à ce déclin de la sidérurgie locale, une nouvelle classe sociale va lentement émerger, une bourgeoisie qui va continuer de gérer les biens fonciers acquis par leurs aïeux. Perçue par la proche population comme les nouveaux maîtres, ces notables vont remplacer insidieusement ceux-là mêmes qu'ils avaient chassés moins d'un siècle auparavant. Cette ascension sociale ne fut pas pour autant immérite, elle se fit il est vrai grâce au travail et à l'esprit d'entreprise de certains, mais ces talents auraient-ils pu être exploités de la même façon si ces individus n'avaient pu bénéficier des capitaux nécessaires pour se lancer dans les affaires. Ces familles étaient prêtes à passer à l'action bien avant la révolution qui a laissé des places vacantes et ces gens ont su profiter de l'opportunité. L'aventure ne fut pas toujours couronnée de succès, témoin Jean-Baptiste Lerouge qui espéra d'importants bénéfices des affaires qu'il menait, il fut néanmoins ruiné.

Autres fins insolites : celles de Joseph Varin du Frambois en 1838, retrouvé suicidé... de deux balles dans la bouche et de Pierre Garnier de la Jarsais, retrouvé tué dans son jardin. Faut-il y voir les dernières manifestations de la chouannerie de 1832 qui reçut un écho relativement favorable dans la région ou encore ces personnages ont-ils attiré sur eux haine ou envie au cours de leurs multiples affaires ?

Nous allons en dernier lieu examiner comment vécut cette bourgeoisie locale et surtout la manière dont elle manifesta publiquement sa réussite.

Le chevalier Raoul Doussault du Breil décéda à Rennes le 16 décembre 1840 (69). Il possédait à Martigné la terre du Breil sur laquelle un de ses fils, Jean-François-Raoul, époux de dame Mathilde Pinot du Petit-Bois, fit construire vers 1850 le château qui domine la vallée du Semnon. Maire de la commune de 1840 à 1848, M. Doussault fils décéda à Martigné le 9 juillet 1860. La déclaration en fut faite par MM. Napoléon Doussault de la Primaudière, cinquante-cinq ans, propriétaire demeurant Fouguerolle-en-

(68) *Le journal de Rennes* (1 Per 1734 aux arch. départ. d'Ille-et-Vilaine).

(69) *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Dordogne, cousin germain du défunt, et Armand du Raquet de la Vieille-Loye, châtelain de Chambellan en Rougé. Sa seule succession mobilière s'éleva à 34 342 francs. Les années suivantes sa veuve se consacra à des œuvres pieuses. Une nouvelle église, consacrée en 1867, sera l'occasion pour la famille Doussault de perpétuer son souvenir (il n'y avait pas de postérité) en offrant à la paroisse deux très beaux vitraux placés dans le chœur et représentant l'un, Sainte-Mathilde et l'autre Saint-Raoul.

Jean-François Doussault du Breil avait un frère, Charles, artiste-peintre. Le musée de Bretagne conserve certaines de ses œuvres qu'il exécuta à la suite de voyages au Proche-Orient : Syrie, Turquie, Grèce. Il laissa des aquarelles, des huiles et des lithographies.

#### *Une opposition républicaine*

En février 1868 le maire de Martigné, Pierre Thomas, conservateur, donna lecture à ses conseillers d'une lettre du curé dans laquelle ce dernier s'engageait, moyennant le versement par la commune de 1250 francs par an, à entretenir des frères de la doctrine chrétienne pour l'instruction des enfants. Martigné n'avait alors qu'un instituteur laïc, le sieur Poirier, qui avait la charge d'enseigner aux enfants de la commune. Ce projet souleva l'indignation des conseillers républicains parmi lesquels le docteur Jan du Perray (1815-1881), Jean-Marie Richard et Théophile Daussy. Celui-ci avait épousé la fille de Félix Beuscher, directeur des forges en 1837 et gendre de Pierre Garnier de la Jarsais, maire de Retiers.

L'opposition battit la campagne et recueillit plus de 260 signatures pour s'opposer à la venue des frères, « J'affirme que partout où je me présentais je ne trouvais pas une seule voix qui ne s'éleva en faveur des frères et qu'au contraire chacun put partager l'opinion que j'émettais que les frères seraient entre les mains du curé un moyen de domination et d'exploitation qui, nuisible à tout le monde, ne profiterait qu'à lui » (70). Entre temps, Poirier fut nommé secrétaire du sous-préfet de Fougères avec un traitement de 1800 francs. Son départ précipité accéléra l'arrivée des frères des Ecoles Chrétiennes dont l'installation fut approuvée par le conseil municipal à la majorité de 12 voix contre 7. Dès lors Martigné fut doté d'une école communale bien que desservie par des religieux. L'établissement débuta en 1869 avec trois frères et 290 élèves. On ne peut qu'admettre le courroux de Daussy voyant l'instruction publique confiée à une congrégation religieuse soumise au clergé local. Ses principes de républicain convaincu ne le pouvaient admettre. « Les profits que la commune devaient retirer de leur présence se traduisaient bientôt par un excès de dépenses et la meilleure éducation promise par le curé sera l'abrutissement des élè-

(70) Arch. privées, mémoire manuscrit de Théophile Daussy.

ves » (71). En 1878, Daussy est élu maire et prend J.M. Richard comme premier adjoint. Son premier devoir fut alors de contrer la gent conservatrice par la création d'une école véritablement communale et laïque de garçons et de filles et de couper les vivres à l'école des frères. Celle-ci en 1878 ne possédait plus que 196 élèves pour 4 frères. Aussi fut-elle très heureuse de recevoir d'importants legs dont ceux de Mme Doussault du Breil et du capitaine Joly de Boisgisson (72). L'année suivante, l'établissement changea de statut et devint l'École Privée Catholique Saint-Joseph. Les 3400 francs d'intérêts de la fondation furent versés à la condition de tenir une école libre avec trois maîtres titulaires (73).

Cocasse est cette situation qui met en présence la veuve Doussault, dont le mari eut ses parents et oncles intéressés aux forges et Théophile Daussy « appartenant à la vieille souche des républicains patriotes du canton de Retiers » époux d'une fille de maîtres de forges à la même époque que les Varin et Doussault. La forge avait réussi à réunir ces individus d'origine et de sensibilité différentes, mais leurs relations ne survécurent pas à l'abandon des forges (74).

Madame Doussault décéda en 1880, âgée de soixante-neuf ans. A Martigné elle possédait de par son époux une dizaine de fermes et métairies acquises à la révolution par les Varin Frambois, et de par sa mère celles achetées par les Varin Beauval, réunissant ainsi un important patrimoine foncier : les Chevrolais, la Pile, la Hamonière, Blanchenoë... Elle légua à l'hôpital de Martigné la ferme du Bas Montaudier en Princé d'un revenu de 13 000 francs et une somme de 5400 francs pour les pauvres des paroisses de Cornillé, Montatour, Princé, Maroué, et Lamballe et devant aussi servir à dire plus de quatre cents messes (75). Ses deux héritiers étaient son frère, Charles-Agathon du Petit-Bois, et sa sœur Agathe, femme de René de Gourden (An XII-1868), officier sorti de Saint-Cyr, maire de Saint-Jacques de la Lande près de Rennes, et châtelain du Haut-Bois. Les Gourden hériteront d'une bonne partie des fermes et du château du Breil. Le fils de

---

(71) Ibid.

(72) Arch. dép. Ille-et-Vilaine Versement Radigue, minutes Burel.

(73) Archives des Frères des Écoles Chrétiennes.

(74) Théophile Daussy (1831-1900) après des études au lycée de Rennes devint conseiller municipal, maire, conseiller d'arrondissement. Il resta à la tête de la commune pendant près de quinze ans. Officier d'académie il s'intéressa particulièrement à la prospérité de l'agriculture de son pays. Son oncle Pierre Daussy (1794-1888) fut également maire de 1846 à 1858. Le tombeau des Daussy est à Martigné.

(75) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 4 V 187.



ceux-ci, Rémy-Agathon, avait épousé à Rougé en 1861 Adélaïde du Raquet de la Vieille-Loye de Chamballan. Il en aura deux fils qui seront tous les deux maires de la commune. L'aîné, Raoul-Rémi né en 1862, licencié en droit, sera avocat à la cour d'appel de Rennes puis maire à la suite de Théophile Daussy (les clans se dressaient les uns contre les autres par héritiers interposés) de 1892 à 1911. Il décèdera au Breil le 31 mars 1911. Son cadet Louis-Marie, né en 1889 à Châteaubriant s'engagea dans l'armée. Le 26 octobre 1888 il entre à l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr puis en 1890 à l'École d'Application de cavalerie avec le grade de sous-lieutenant. Après avoir servi au 4<sup>e</sup> chasseur comme lieutenant, il est désigné à titre exceptionnel et provisoire pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général du Bois de Beauchêne commandant la deuxième brigade de chasseurs et inspecteurs général du 4<sup>e</sup> arrondissement de cavalerie. Capitaine en 1904 au 12<sup>e</sup> régiment de hussards, il est mis la même année en situation de non activité pour infirmité temporaire puis réformé le 21 septembre 1911 pour infirmités incurables (76). Au mois de mars de la même année, il avait pris la suite de son aîné à la mairie de Martigné, mais pour peu de temps car il meurt le 11 novembre en son domicile de Nantes, 8 impasse Saint-Laurent. Il avait reçu quelques temps auparavant au Breil le général Lyautey.

Les Langlé que nous avons évoqué au début de cette étude se manifestèrent à Martigné en dernier ressort en 1825 lors de la bénédiction de trois cloches. Pour l'une d'elles le parrain fut M. d'Andigné de Mayneuf représenté par M. Guillou, chanoine honoraire à Rennes et la marraine Reine-Guillemette Langlé, comtesse de la Prévalaye, représentée par Bonne Saget de la Jonchère (petite-fille de Christian Saget) (77).

Reine Langlé avait épousé Charles-Corneille-Placide Thierry, marquis et châtelain de la Prévalaye en Rennes. Les surprises de la généalogie nous apprennent que ces deux personnes ont dans leur descendance les propres neveux du président Giscard d'Estaing. Voici comment. Leur fille, Louise-Sophie épousa en 1848 Charles Espivent de la Villeboisnet (1824-1861) et en eut un fils prénommé Pierre-Charles. Celui-ci hérita de la Prévalaye et la transmit à sa fille Marie-Lucie, femme du comte Henri Séré du Boisberthelot. La fille de ces derniers, Marguerite-Mathilde, se maria avec M. Pierre de Montrichad dont une fille, femme de M. Olivier Giscard d'Estaing (78).

(76) Archives de l'armée à Vincennes, dossier n° 2018 bis, 5<sup>e</sup> série,

(77) Postérité Thierry de La Prévalaye fondue dans Espivent de la Villeboisnet et Séré du Boisberthelot.

(78) Renseignement communiqué par M. de Montrichard.

Curieux rapprochement des de Gourden et des Thierry dont les châteaux respectifs du Haut-Bois en Saint-Jacques et de la Préalaye en Rennes furent la résidence des parlementaires royalistes pendant les entrevues qui devaient aboutir au traité de la Mabilais.

Quant à Louis d'Andigné de Mayneuf, il mena également carrière en politique. Il participa aux célèbres conférences de la Jonchère en 1799 aux côtés de son cousin le chevalier de Saint-Gemmes d'Andigné, l'auteur des fameux mémoires. Il devint conseiller général puis député du Maine-et-Loire, et premier président de la cour royale d'Angers en 1824. Il décéda à Chambellay en 1824, ayant contracté quatre unions. La première avec Modeste Sager, la seconde avec Sophie d'Aux (1770-1801) dont il n'eut pas d'enfant. Cette dernière repose dans la chapelle de la Jonchère ; la troisième avec Marie de Robien (1788-1808) qui lui donna deux filles : l'aînée, Louise-Agathe (1805-1839) épousa Emmanuel de Saisy de Kérampuil et la cadette, Sophie (1807-1859) le marquis Frédéric de Quemper de Lanascot. Enfin sa quatrième épouse, Adélaïde du Parc de Barville (1789-1854) lui donna un garçon mort sans postérité et trois filles dont l'une, Marie-Charlotte (1820-1885), épousa son cousin Edouard d'Andigné de Lancrau (1813-1886) (79).

En ce qui concerne les Varin, ils se sont fondus dans Pinot du Petit-Bois puis Lorgeril du Parigny et du Bouays de Couesbouc.

D'Amélie Jambin, René Fresneau eut une fille, Mme Armand de la Guistière et deux fils. Le premier, Armand-Félix (1823-1900) député d'Ille-et-Vilaine en 1848 puis du Morbihan en 1871 et sénateur en 1878, épousa Henriette-Louise de Ségur, parente de l'écrivain. Son cadet Edmond, avocat, est l'auteur de la postérité qui subsiste encore aujourd'hui dans le département.

Nous terminerons par la descendance d'une famille intermédiaire entre toutes celles que nous avons jusqu'alors présentées : les Rocher, René Rocher sieur de la Resnais, directeur des forges décéda en 1789, ayant eu de son épouse Sainte Dupont neuf enfants dont Rose-Joséphine-Suzanne née le 24 mai 1774 qui épousa Joseph Rabot. Ces derniers seront les grands-parents de Charles Rabot né au Theil-de-Bretagne, explorateur, écrivain et traducteur de nombreuses œuvres en langues nordiques. Il adapta « *Le pôle meurtrier, journal de route du capitaine Scott au pôle sud* » (1936), traduisit « *Au cœur de l'Antarctique. L'expédition de Nemrod au pôle sud* » par E.H. Schaeckleton (1910), « *Voyage de la Véga autour de l'Asie et de l'Europe* »

(79) MAYAUD (Bernard). Recueil de généalogies angevines.

par A.E. Nordekiold (1883). De lui on a « *En Laponie* », « *Les côtes de Russie* », « *Au Groenland* » (80).

A la fin du siècle dernier il hérita de quatre tantes paternelles restées célibataires à Martigné et d'une cinquième, veuve de M. Gaston Rabuan de l'Echange, puis de la fille de ce dernier couple, Mathilde Rabuan veuve de Emile Tourneux, tant et si bien qu'il récupéra une partie des terres achetées par les Rocher à la révolution : la Landais-Pilardière, métairie de 21 hectares, les fermes du Gril, de la Lande, de la Huberdière, une maison au lieu-dit la Morinais en Martigné, une partie de la ferme de Sucé au Theil, la ferme de la Grasserie en Coesmes (81). En septembre 1922, Monseigneur Charost évêque de Rennes procéda à la bénédiction de trois nouvelles cloches. La première fut nommée par le docteur Joseph Dayot et Charles Rabot, la marraine, Mme Tourneux. L'œuvre portait l'inscription suivante « M. et Mme Tourneux de la Halinière m'ont offerte à la paroisse en souvenir de leurs ancêtres, les familles Rocher de la Resnais, Rabot et Rabuan de l'Echange ». Le bourdon avait quant à lui pour parrains Charles Doudet, maire de Martigné, et Emile Bridel (1887-1957) père de l'actuel P.D.G. des laiteries de ce nom et frère de Jean Bridel (1881-1948) époux de Marguerite de Gourden, fille de Raoul-Rémi de Gourden.

Après l'arrêt de la sidérurgie dans la région de Châteaubriant d'autres industries ont pris le relais. Le machinisme agricole avec l'entreprise Huard a succédé aux fonderies installées dans le secteur par la famille Franco. Les sites exploités jadis pour construire des forges furent choisis selon des critères voisins pour y ériger à leur place des minoteries. C'est le cas à Martigné où les chutes d'eau servaient encore il y a peu de temps à actionner les machineries quand la source électrique faisait défaut. L'agro-alimentaire s'est substitué aux forges et donne du travail depuis près d'un siècle à la population locale. L'industrie laitière qui voit actuellement son essor freiné par la politique européenne a su en son temps s'adapter aux techniques modernes pour se développer. Nous ne pouvons que souhaiter que la longue tradition industrielle de cette région se maintienne le plus longtemps possible.

Yves BRETON

(80) KERVILLER (René Pocard de). *Répertoire de bio-bibliographie bretonne*. Rennes, 1886-1907.

(81) Arch. dép. Ille-et-Vilaine 38 J 121.